

Energies et Territoires

Quelle politique énergétique et quelles solutions pour les territoires?



Redon
26 avril 2025

Florence BILLET
Présidente EEDAM Aisne
Membre fondateur RETM



ÉEDAM

ÉNERGIE et ENVIRONNEMENT en DÉBAT
dans l' AISNE et la MARNE

Pierre-Emmanuel PICARD

Délégué

Vent des Maires



Face à l'éolien, la parole aux maires

1. Quelques règles et principes de déroulement

- ✓ Introduction du sujet par Réseau Energies Terre&Mer
- ✓ Exposés des intervenants
- ✓ Questions courtes via le formulaire après chaque séquence
- ✓ Quelques questions-réponses après tous les exposés (5/10')

2. Principe du suivi en distanciel

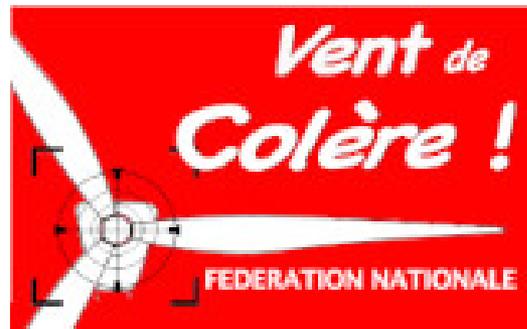
- ✓ Tous les micros sont coupés
- ✓ Questions courtes via le chat

3. Présentations transmises aux participants

Bruno LADSOUS

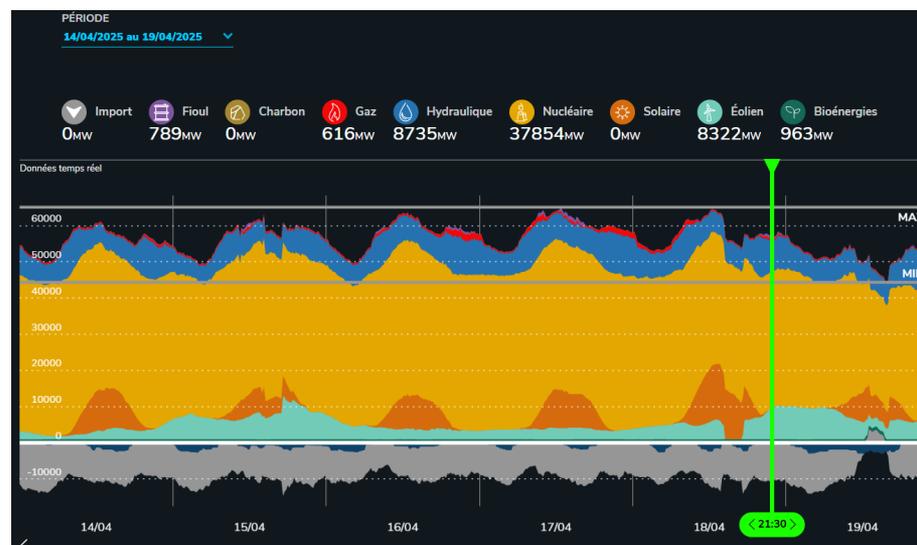
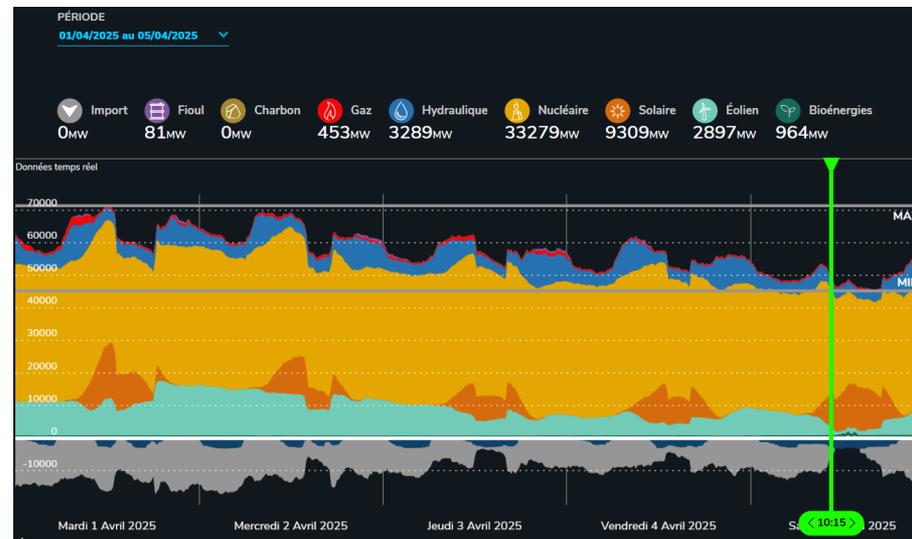
Délégué

Vent de Colère



- 1. Accueil cycle « Energies et Territoires**
- 2. Actualités et Décret PPE3**
- 3. Avis de l'Académie des Sciences : Mr Marc FONTECAVE**
- 4. Points-clé Réunion N°1** Coût de l'électricité/ ZADER/ Risques PPE3/
- 5. Débat au Parlement : Mr Bernard ACCOYER**
- 6. Le potentiel d'EnR thermiques par département et exemples**
- 7. Le biogaz Prospective GRDF : Mr Christophe BELLET (GRDF)**
- 8. Contraintes et conditions de mise en œuvre des EnR thermiques**
- 9. Quelques exemples de projets démesurés et inutiles**
- 10. Le cas de l'éolien en mer**
- 11. Synthèse et Prochaines étapes 5 mai – 10 mai- 24 mai – 26 mai**

- Fin de la consultation nationale le 5 avril : 1373 contributions
- Mise en œuvre le 1^{er} avril de l'article 60 de la PLF 2025 (Loi de finances) avec **effacement solaire et éolien avant le nucléaire**
- Effacements massifs les 1^{er} et 2 avril (50% solaire/30% éolien)
- Effacement de 100% de l'éolien le 18 avril pendant 4 heures



Marc FONTECAVE
Président de la Commission Prospective
ENERGIE
Académie des Sciences

► **Considération des avis de l'enquête publique**

Il est regrettable que cette révision accord **bien peu d'attention aux retours de la concertation publique**, avec seulement quelques ajustements mineurs.

► **Incohérences des données fondamentales**

Malgré les observations précises formulées par l'Académie en décembre 2024 : **incohérences dans les données, notamment des prévisions de consommation d'énergie finale qui varient considérablement d'une page à l'autre du document.** Aucune rigueur sur la fiabilité des données de base.

Par exemple, consommation électrique en 2035 : 429, 508 ou 600 ou 706TWh

«il est nécessaire de procéder à une vérification et une correction exhaustives de l'ensemble des chiffres fournis par ce document, suivies d'une réécriture garantissant sa cohérence. »

3. Production électrique 2035 contraire aux prévisions

L'Académie soutient une production nucléaire substantielle (360-400 TWh), énergie bas-carbone massive et pilotable, telle qu'elle a été validée par le Conseil de Politique Nucléaire de mars 2025.

Il est incompréhensible que les objectifs de production électrique totale ne tiennent pas compte de la réalité : **depuis 2017, la consommation diminue de 480 à 449 TWh en 2024, en contradiction avec les prévisions.**

L'Académie critique le projet d'augmenter massivement les productions éolienne et photovoltaïque intermittentes qui entraînerait des surcapacités et des déséquilibres sur le marché de l'électricité. **La production d'électricité doit être pilotable.** Le système actuel, déjà largement décarboné grâce au nucléaire et à l'hydraulique, ne nécessite pas une telle augmentation.

4. Surcapacités considérables, coûteuses et inutiles

Cette PPE3 affiche des objectifs de production de 666-708 TWh, au-delà de la consommation actuelle et **supérieure à celle prévue pour 2035.**

L'augmentation massive du photovoltaïque et de l'éolien de 73 TWh en 2023 à 254-274 TWh en 2035, entraînerait des **surcapacités considérables, coûteuses et inutiles**, dépassant la demande d'un **excédent de 100 TWh.**

Soit un taux excessif **d'électricité non pilotable proche de 40 %.**

5. Recommandations

- Explorer des scénarios alternatifs limitant les surcapacités et s'appuyant sur des hypothèses de consommation réalistes.
- Évaluer rigoureusement **les coûts complets de production intégrant ceux des stockages et réseaux** nécessaires du système énergétique.

Conclusion

Atteindre **une production électrique totalement décarbonée ne requiert nullement une augmentation massive des éoliennes et du photovoltaïque.**

L'Académie des sciences cite des préoccupations fondamentales sur la viabilité et la cohérence de la PPE3, appelant à une **réévaluation des objectifs de production** et à la prise en compte des réalités du marché énergétique.

Questions/Réponses

- Bilan politique énergétique 1995-2025
- Alerte des parlementaires
- Alertes de la société civile
- Coût de l'électricité
- ZADER : une procédure confuse et peu efficace

- Perte de la vision stratégique de la France en suivant les « oukases » de Bruxelles
- Décisions contradictoires et « stop&go » depuis 2011
- Arrêt du programme nucléaire / Fermeture de Creys-Malville, Fessenheim/Arrêt programme ASTRID/PPE2 qui arrête le nucléaire
- Des alertes fortes par la société civile et les parlementaires depuis 2 ans face aux approches idéologiques et « hors sol » de l'administration de RTE, ADEME et Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)

- Mission Antoine ARMAND/Raphaël SCHELLENBERGER sur la perte de souveraineté énergétique de la France (Avril 2023)
- Mission Franck MONTAUGE/Vincent DELAHAYE sur l'évolution du prix de l'électricité en 2035 et 2050 (Juillet 2024)
- Intervention Président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques
- Courriers des sénateurs du 11 mars 2025
- Alertes du RN sur les Energies renouvelables intermittentes
- Proposition Amendement N° CS509 porté par Henri ALFANDARI sur la simplification de la vie économique

Bilan et résultats de la politique énergétique 1995-2025

Alertes de la société civile et des experts

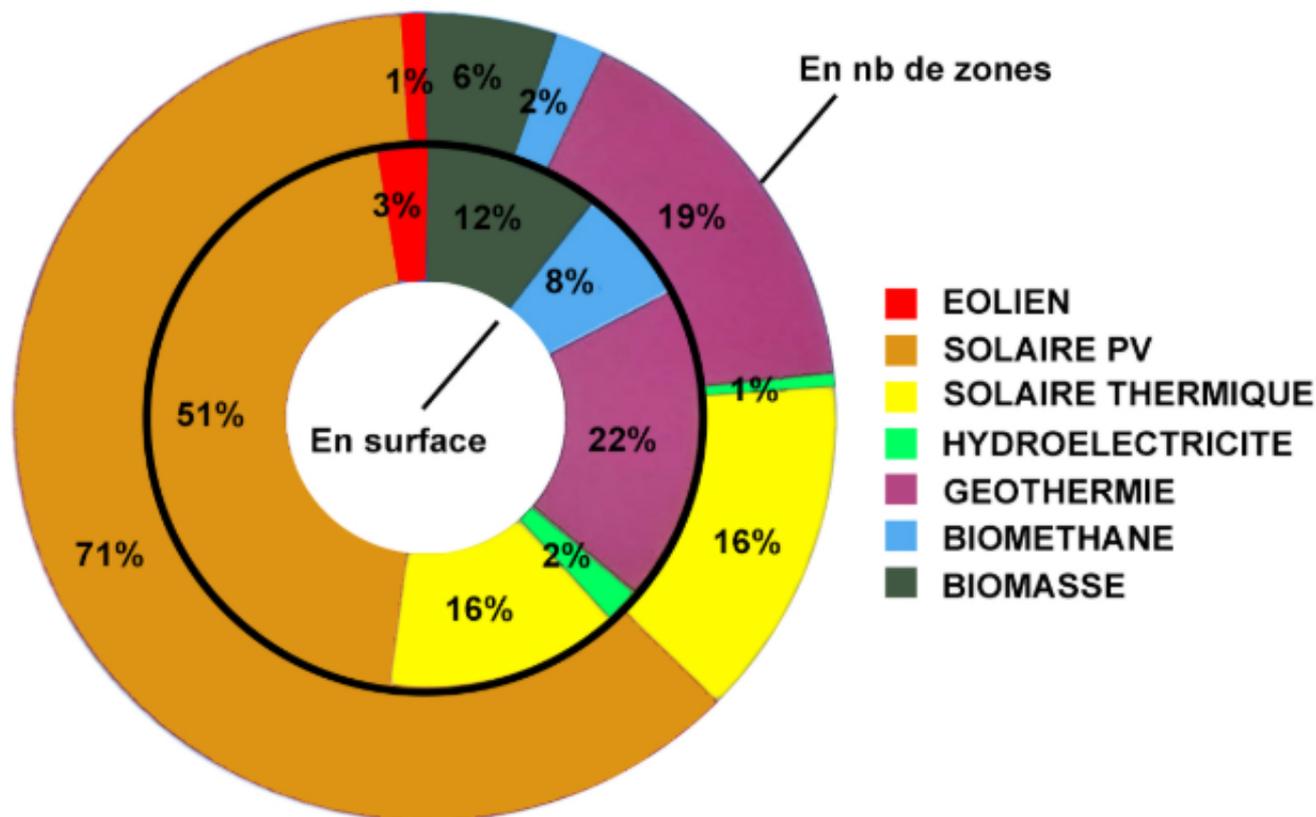
- 60% des cahiers d'acteur de la concertation PPE3 ne valident pas les options sur les EnR intermittentes
- Inquiétudes majeures sur l'évolution de prix de l'électricité, notamment pour les électro-intensifs
- Alerte sur les impacts des EnR intermittentes sur les réacteurs nucléaires (Jean CASABIANCA/Vincent BERGER)
- Alerte des Think Tank CEREME/PNC France
- Avis négatif du Haut Conseil au Climat sur la PPE3
- Avis partagé du Conseil supérieur de l'Énergie (28 mars 2025)

- ▶ Loi APER votée sans évaluation, dans l'urgence, sans justification économique ni énergétique.
- ▶ Désinformation massive des communes
Les EnRi = décarbonation, autonomie, faibles coûts
- ▶ Outils absents : ni boîte à outils, ni formation, ni référentiels techniques.
- ▶ Manque d'information et de pédagogie envers les communes.
- ▶ Des élus livrés à eux-mêmes, contraints de délibérer dans l'urgence, CRE et référents absents.
- ▶ Un calendrier incertain, souvent repoussé

La procédure ZADER et les Comités régionaux de l'Énergie

Des résultats pas en phase avec la PPE3

Proportion de zones d'accélération selon les filières énergétiques
(en nombre de zones / en surface cumulée des zones)



Source : CEREMA 4T 2024

▶ **Eolien**

Un fossé entre les attentes des territoires

La PPE multiplie par 2 l'éolien terrestre et par 37 l'éolien maritime mais **seul 1% des dossiers ZADER concerne l'éolien**

▶ **Solaire**

La présentation du CEREMA globalise toutes les solutions solaires : champs agricoles, PV petites toitures, PV grandes toitures

Il s'agit de solutions avec des caractéristiques et des impacts très différents.

▶ **EnR thermiques**

géothermie, biogaz, solaire thermique sont très peu présentes dans la PPE3

Les EnR thermiques représentent 43% des propositions des communes

- 1. Des indicateurs de faible portée**
30% des communes
- 2. Des données très hétéroclites**
certaines communes ont pris la totalité de leur surface, d'autres des zones ciblées
- 3. Aucune quantification**
ni en puissance installée (MW) ni en production (GWh)
- 4. Donc inutilisable par les Comités régionaux de l'Énergie**

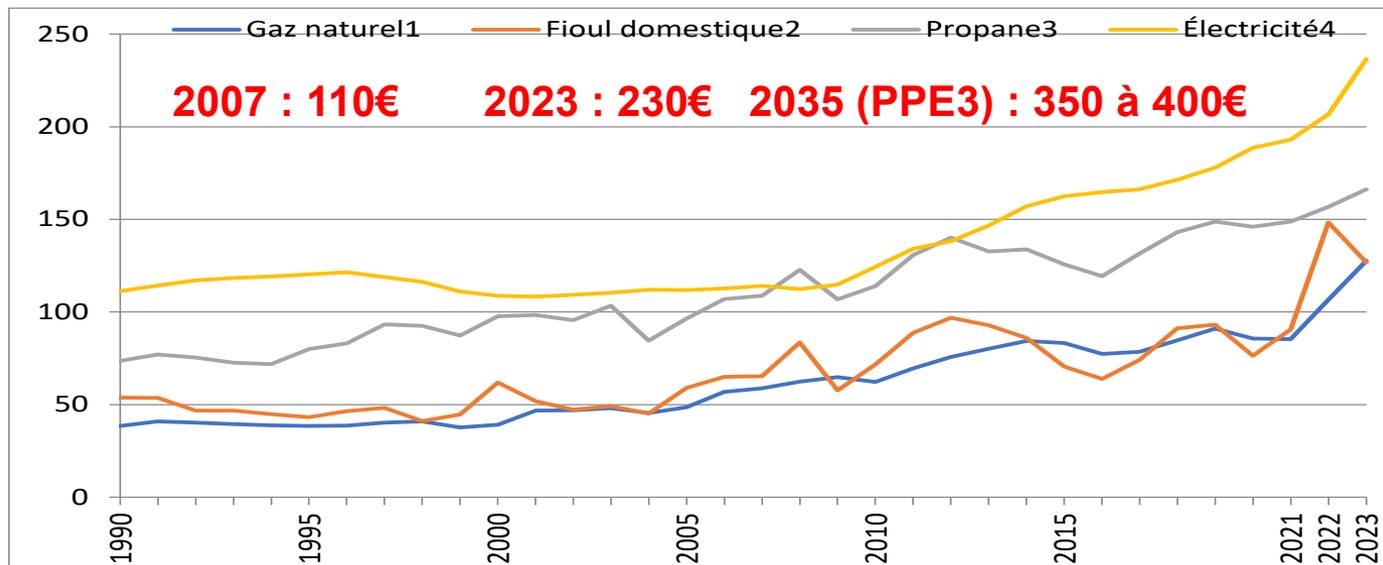
- ▶ Les élus découvrent qu'ils peuvent orienter leur stratégie énergétique.
- ▶ Citoyens peu préparés à participer efficacement.
- ▶ Besoin d'un pilotage territorial clair, transparent et outillé, avec des moyens pour les communes.

1. Les EnR territoriales doivent contribuer à mieux maîtriser le coût de l'électricité (production et circuits courts)
2. Le principe des CRE est à améliorer avec une représentativité plus proche des territoires, des départements, des associations de consommateurs, de l'environnement et du patrimoine
3. Les CRE ne peuvent fonctionner qu'avec une LPEC stabilisée après évaluation économique et PPE optimisée (voire en 2026 suivant amendement ALFANDARI)
4. Le processus actuel avec des situations non stabilisées (PPE3 et résultats ZADER peu exploitables) ne peut que conduire à la confusion et au gaspillage d'argent public

Evolution (1990/2023) du coût de l'électricité pour les particuliers **Doublement entre 2007 et 2023**

PRIX TTC DES ÉNERGIES À USAGE DOMESTIQUE POUR 1 MWh PCI*

En euros courants



* PCI = pouvoir calorifique inférieur (voir définitions).

¹ Enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité à partir de 2007, indice du prix à la consommation du gaz naturel de 1990 à 2006.

² Fioul domestique, pour une livraison de 2 000 à 4 999 litres.

³ Propane en citerne.

⁴ Enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité à partir de 2007, indice du prix à la consommation de l'électricité de 1990 à 2006.

Champ : France métropolitaine hors Corse.

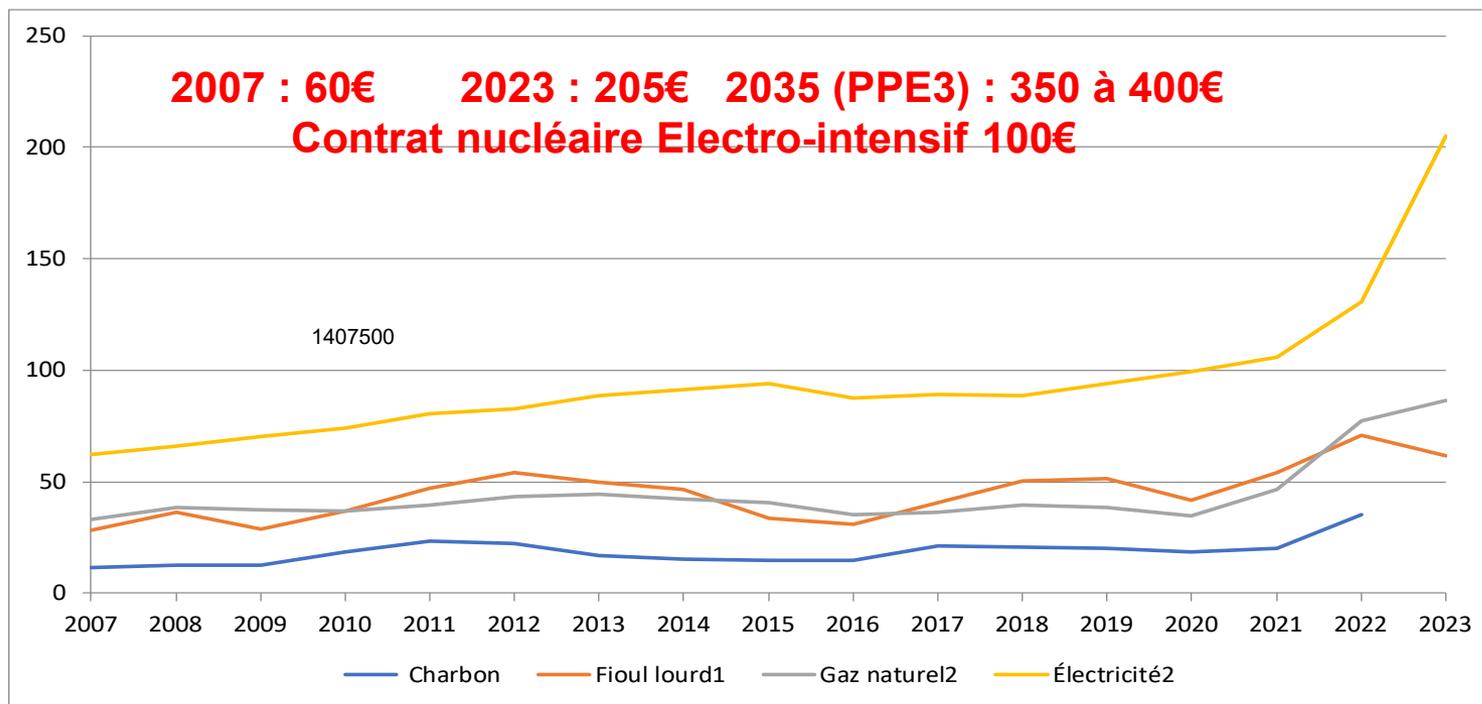
Sources : SDES : DGEC : Insee

Source : Chiffres clés de l'énergie - Édition 2024
Données et études statistiques

Evolution (1990/2023) du coût de l'électricité pour les entreprises **Triplement entre 2007 et 2023**

PRIX HORS TVA DES ÉNERGIES POUR LES ENTREPRISES POUR 1 MWh PCI*

En euros courants



* PCI = pouvoir calorifique inférieur (voir définitions).

¹ Fioul lourd à très basse teneur en soufre (< 1 %).

² Enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité.

Champ : France métropolitaine hors Corse.

Sources : SDES ; DGEC ; Insee

Source : Chiffres clés de l'énergie - Édition 2024
[| Données et études statistiques](#)

Une proposition simple et de bon sens pour réduire le déficit public



Comment réduire le prix de l'électricité? Une proposition simple et de bon sens

- Supprimer les subventions aux promoteurs éoliens et solaires
- **Transférer les coûts additionnels de stabilité du réseau liés aux énergies intermittentes (TURPE, CSPE,..) des contribuables et consommateurs vers les promoteurs**
- Proposition faite à Madame Agnès Pannier-Runacher le 10 avril à Saint-Denis lors du meeting Renaissance
- Proposition à transmettre aux députés et sénateurs avant le débat du 28 avril à l'Assemblée nationale
- **Proposition à inclure dans les recommandations du 24 mai à tous les préfets et les présidents de départements**

Questions/Réponses

- Alerte du Haut-Commissaire à l'Énergie atomique
- Alerte de 163 sénateurs (Stéphane PIEDNOIR/Vincent DELAHAYE)
- Avis défavorable des parlementaires membres du Conseil supérieur de l'Énergie
- Débat sans vote à **l'Assemblée nationale le 28 avril 2025**
- Fin du vote sur la loi de simplification de la vie économique 29/30 avril et vote sur **l'amendement 2351 Article 21 quater (Henri ALFANDARI)**
- Débat sans vote au **Sénat le 6 mai 2025**

Bernard ACCOYER

Président PNC France

Ancien Président de l'Assemblée Nationale

EXTRAIT :

Article 21 quater (nouveau)

- Une Loi de programmation ... →
- ... puis un décret d'application →
- promouvoir les bas-carbone EnR →
- tenir compte des coûts de réseaux →
- ① I. – Le code de l'énergie est ainsi modifié :
 - ② 1° L'article L. 100-1 A est ainsi rédigé :
 - ③ « Art. L. 100-1 A. – I. – Avant le 1^{er} juillet 2026, une loi de programmation pluriannuelle détermine les objectifs de production d'énergie décarbonée et fixe les priorités d'action de la politique énergétique nationale pour répondre à l'urgence écologique et climatique pour les soixante années suivantes.
 - ④ « Un décret en Conseil d'État précise les modalités d'application du présent article.
 - ⑤ « Le décret mentionné au deuxième alinéa du présent I veille à ne pas établir de discrimination entre les différentes sources d'énergie décarbonée, sous réserve que les coûts liés aux réseaux correspondants et aux fonctions de stockage soient intégrés.
 - ⑥ « Dans les deux mois précédant sa publication, le décret mentionné au même deuxième alinéa fait l'objet d'une déclaration du Gouvernement devant chaque assemblée, suivie d'un débat conformément à l'article 50-1 de la Constitution.
 - ⑦ « II. – Le Gouvernement remet chaque année au Parlement un rapport détaillant entre autres :
 - ⑧ « 1° L'état d'avancement des objectifs de production d'énergie décarbonée fixés par la loi prévue au premier alinéa du I du présent article ;

Questions/Réponses

Démarche territoriale de transition énergétique construite avec les élus

- ▶ **Constat** : Les élus et la presse **sous-informés**, voire désinformés depuis 20 ans
- ▶ Echanges avec les **associations nationales d'élus (AMF, AMRF, ADF, ARF, ANEL..)**
- ▶ **Conférences de consensus** avec une cinquantaine d'experts pour évaluer les impacts bioénergies : « **trou dans la raquette** » de la stratégie énergétique française depuis 20 ans
- ▶ Audition avec le **Conseil Economique Social et environnemental** pour présenter les évaluations et les recommandations sur le développement des EnR thermiques
- ▶ **Ateliers de formations** dans le cadre de la loi APER et définition dans chaque commune des zones favorables pour les différentes EnR (nouveau sujet pour les Maires)
- ▶ Rencontre avec les **syndicats départementaux de l'énergie** en Hauts de France, Grand Est et Bretagne
- ▶ **Interventions à la demande des maires** lors d'une vingtaine d'enquêtes publiques (Hauts de France, Grand Est, Bourgogne Franche-Comté, Bretagne) entre 2022 et 2024

Les vraies énergies
vertes pour les
différents usages



Chaleur
47%

Pompes à chaleur
Géothermie
Panneaux thermiques
Biomasse/Pellets
Méthanisation
Recuper. Chaleur fatale
Réseaux de chaleur

Mobilité
31%

Biocarburant
Biogaz
Electricite/Batterie
Hydrogène

Electricité
22%

Hydraulique
STEP
PV Toiture
PV plein champ (actuel)
PV Plein champ (stock)
Eolien marin(actuel)
Eolien marin(stock)
Eolien terrestre(actuel)
Eolien terrestre(stock)

Impacts

Bon	0
Moyen	1
Mauvais	2
Neutre	0

	RESEAU			TERRITOIRE				CADRE DE VIE/ENVIRONNEMENT				DECARBON			EFFICACITE ENERGIE/ECONOMIE			INDICATEURS							
	Impact réseau électrique	Coûts de raccordement	Autoconsommation	Consommation espace/Kwh produit	Valorisation Territoire /Bâti existant	Impact Economie Agriculture/Pêche	Impact economie territoire	Effet réindustrialisation	Souveraineté énergétique	Impact Patrimoine	Impact biodiversité	Impact Avifaune	Impact paysage	Impact santé	Décarbonation	Economie circulaire/Matériaux/Déchets	Economie énergie fossile	Durabilité Investissement	Diminue Capex	Diminue Opex	Réduit pointe GWElec	Cout complet/Kwh produit	Réduct. Conso électricité	Total sans stockage EnRI	Total avec stockage EnRI
Pompes à chaleur																								2	2
Géothermie																								0	0
Panneaux thermiques																								2	2
Biomasse/Pellets																								5	5
Méthanisation																								5	5
Recuper. Chaleur fatale																								1	1
Réseaux de chaleur																								0	0
Biocarburant																								6	6
Biogaz																								6	6
Electricite/Batterie																								8	8
Hydrogène																								8	8
Hydraulique																								2	2
STEP																								2	2
PV Toiture																								4	4
PV plein champ (actuel)																								26	26
PV Plein champ (stock)																									20
Eolien marin(actuel)																								36	36
Eolien marin(stock)																									26
Eolien terrestre(actuel)																								37	37
Eolien terrestre(stock)																									29

Les Énergies alternatives proposées par RETM au gouvernement depuis 2022

- ▶ **Prise en compte de la géothermie de surface et des pompes à chaleur en septembre 2023, **mais insuffisant****
- ▶ **Prise en compte des biogaz et biocarburants en juin 2024, **mais incompréhension sur le bouclage biomasse****
- ▶ **Prise en compte du PV en grande toiture en autoconsommation en janvier 2025, **mais erreur structurelle sur l'agrivoltaïsme****
- ▶ **Non prise en compte des demandes répétées et justifiées en détail d'un moratoire sur l'éolien terrestre, maritime et le solaire sur terres agricoles**

Christophe BELLET
GRDF Centre-Ouest
Directeur adjoint



Gaz renouvelables, une voie pertinente pour décarboner

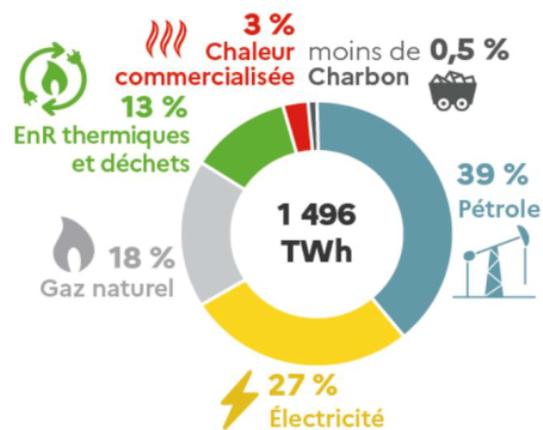
Conférence QUELLE POLITIQUE ENERGETIQUE?

Redon - 26 avril 2025

GRDF
GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE

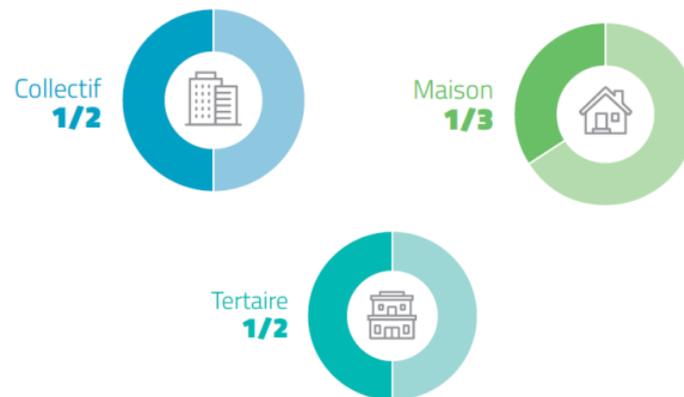
Le gaz : indispensable au mix énergétique français – en chiffres

Consommation finale à usage énergétique par énergie en 2023



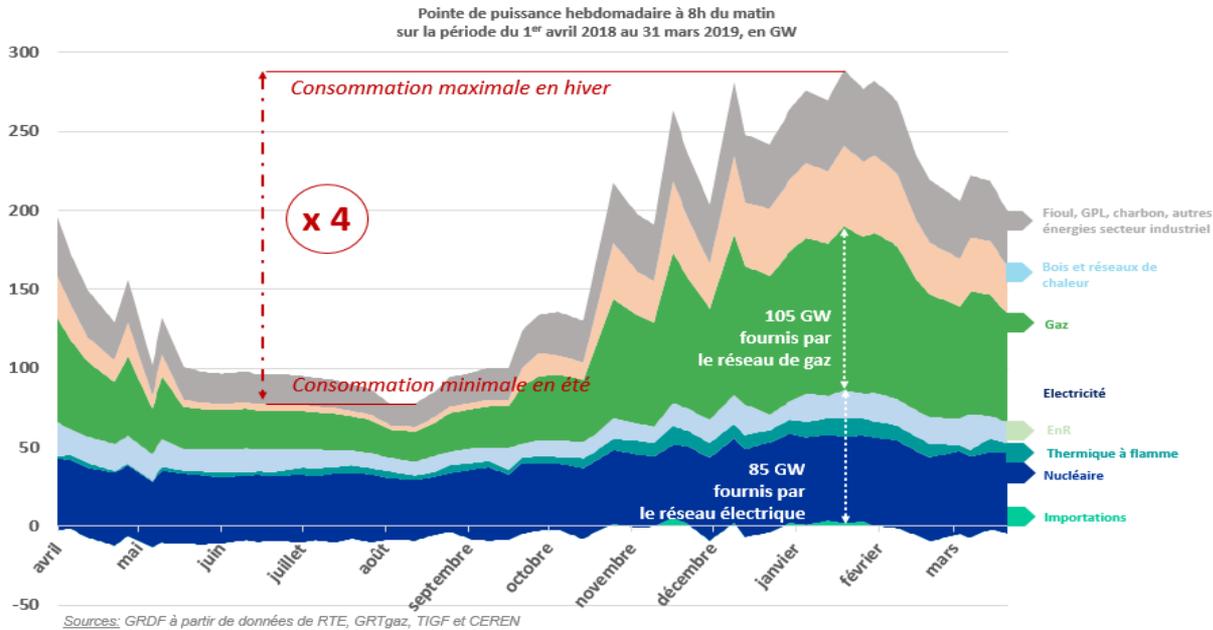
Source- Chiffres clés de l'énergie - Édition 2024
Ministère transition écoloiauae

Part des bâtiments chauffés en gaz



Le gaz couvre directement 40 % des besoins de chaleur en France

Le gaz : indispensable au mix énergétique français



Exemple : Mardi 14 janvier 2025, entre 8h et 9h, la puissance appelée était de :

Électricité
87 GW

Gaz
123 GW

Notre conviction

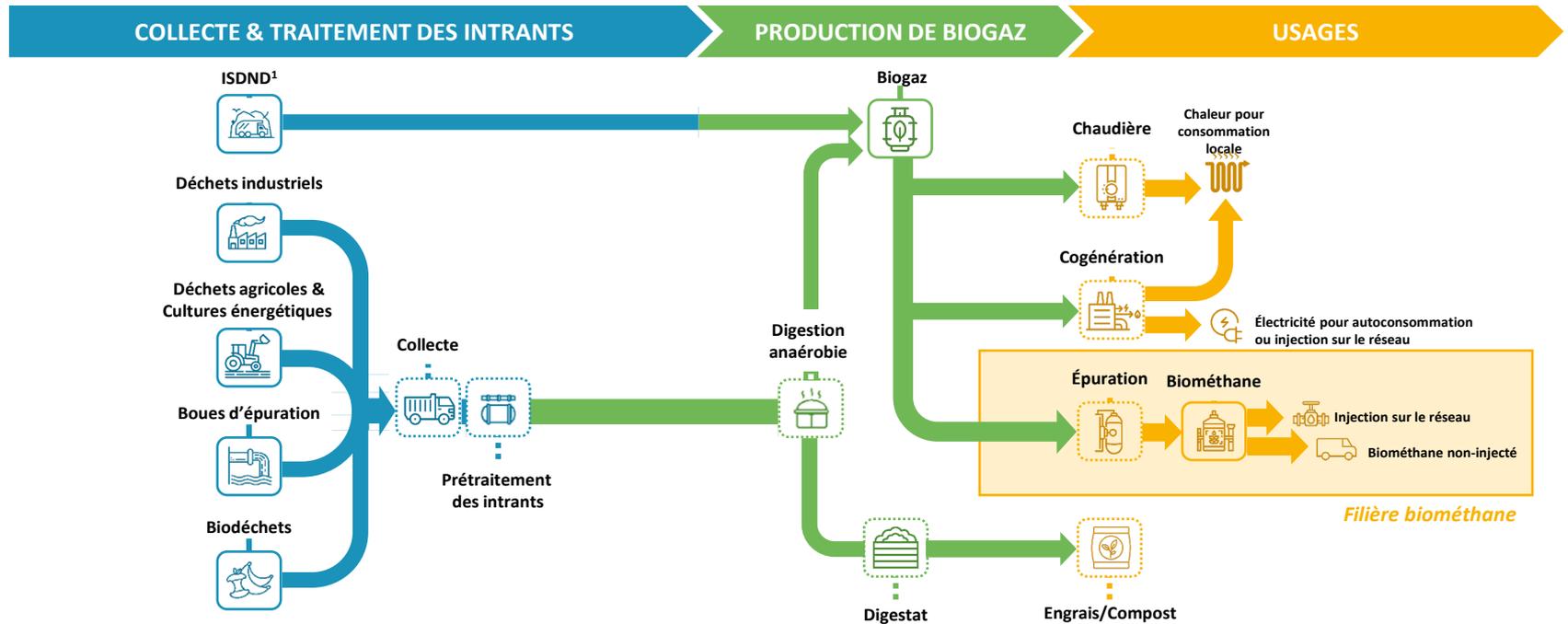


L'atteinte de la neutralité carbone en France en 2050 n'est pas une option.

En 2050, on aura toujours besoin des gaz verts dans le mix énergétique.

Distribuer du gaz et décarboner, c'est possible !

Le biogaz est issu de la fermentation de déchets organiques, il peut être valorisé sous plusieurs formes



Le biométhane est un biogaz qui a subi une épuration grâce à laquelle il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et couvrir des besoins similaires : chauffage, cuisson, eau chaude sanitaire, process industriels, mobilité (bioGNV)

¹ Installation de Stockage de Déchets Non-Dangereux
Sources – ENEA Consulting

Il existe 4 typologies majeures d'installations de production de biogaz

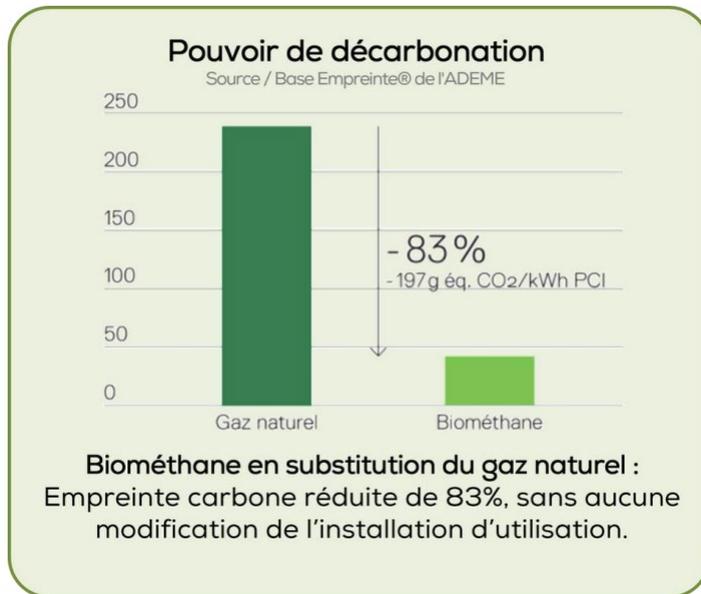
	 AGRICOLE 150 Nm ³ /h	 TERRITORIAL 200 - 300 Nm ³ /h	 STATION D'EPURATION 20 - 1 000 Nm ³ /h	 DECHARGE (ISDND) 200 - 300 Nm ³ /h
<i>Porteurs de projets</i>	Un ou plusieurs exploitants agricoles associés	Un développeur de projet avec un/des agriculteur(s)	Une collectivité avec un spécialiste de l'assainissement	Une collectivité et un spécialiste du traitement des déchets
<i>Typologies d'intrants</i>	100 % de matières agricoles issues des exploitations	matières agricoles issues des exploitations > 50%, déchets du territoire (IAA, STEP,...)	Boues issues des STEP municipales	Déchets ménagers « ultimes »
<i>Caractéristiques techniques</i>	CAPEX: 2-5 M€ CA : 25-50% CAPEX/an OPEX : 1/3 du CA	CAPEX: 5-10 M€ CA : 25-50% CAPEX/an OPEX : 1/3 du CA	CAPEX: 1-14 M€*	CAPEX: 2-3 M€

La méthanisation agricole possède le plus gros potentiel en France, elle représente 90 % du potentiel mobilisable

Sources — « L'ABC du biométhane – Guide pratique pour tout savoir sur le biométhane », (GRDF, 2018)
« Injection de biométhane – Tableau de bord 30 juin 2020 », (GRDF, GRTgaz, R-GDS, SPEGNN et Téréga, 2020)

42 * Variabilité due à la différence de scope de travaux (modernisation d'une installation existante (épuration) ou construction d'une unité de méthanisation complète)

Le biogaz permet de décarboner fortement et de répondre à 3 enjeux de souveraineté



1. Enjeu de souveraineté énergétique
 - PPE 3 = 15% de gaz renouvelable produit en France
2. Enjeu de souveraineté alimentaire
 - Le digestat permet de s'affranchir d'engrais azoté importé
3. Enjeu de souveraineté industrielle
 - 70% des équipements d'origine française
 - 11 000 emplois
 - 3 Mds de chiffre d'affaires

Une énergie locale au service des problématiques de territoires

Territoires et économie circulaire

- Équilibre et pérennité des exploitations agricoles
- Création d'emplois qualifiés et ancrage industriel local
- Contribution à l'indépendance et la souveraineté énergétique

Enjeux environnementaux

- Substitution aux engrais chimiques carbonés et retour à la terre des matières organiques
- Réduction globale des émissions de CO₂ et amélioration du bilan carbone



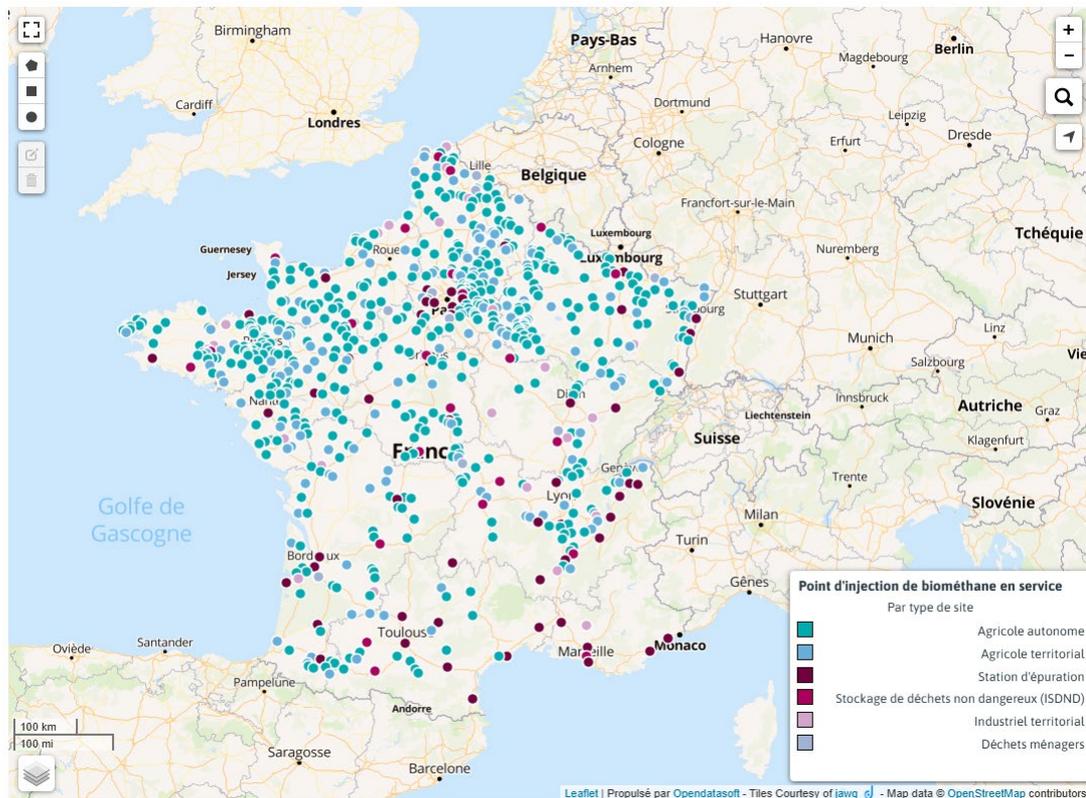
Une énergie au cœur de nos territoires

- Une production d'énergie renouvelable continue sur l'année
- Stockable et capable de répondre aux différents besoins
- Valorisable grâce aux infrastructures gazières existantes

Challenge des déchets pour les collectivités

- Tri à la source obligatoire depuis 2024 : un enjeu logistique essentiel
- Mise en œuvre avancée des dispositifs de collectes de biodéchets
- Valorisation concrète et locale qui a du sens

Un objectif de 15% de gaz renouvelables en 2030 dans le cadre de la PPE 3 en ligne avec la neutralité carbone en 2050



En service

14 292
GWh/an

Capacité totale en service et
injectant au
T1 2025

File attente

15 389
GWh/an

Capacité totale en attente de
raccordement au
T1 2025

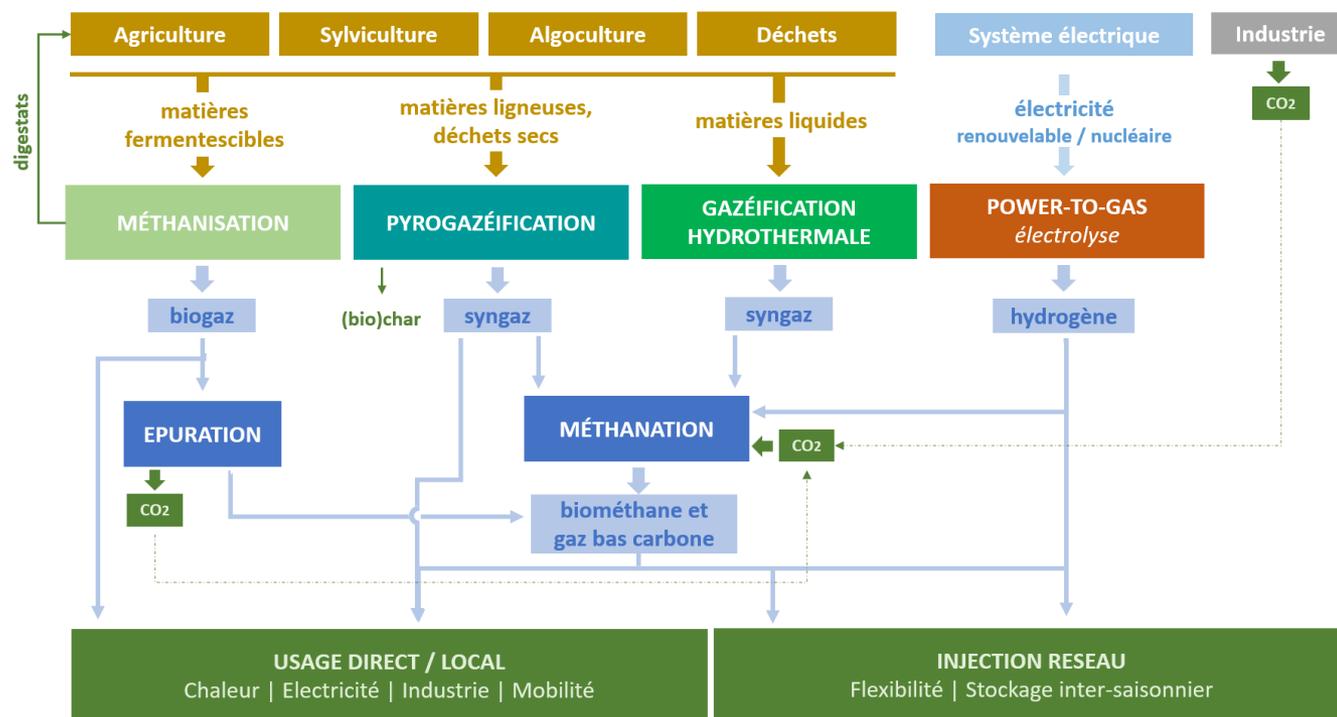
753

Sites raccordés du biométhane au
T1 2025

996

Projets inscrits au
T1 2025

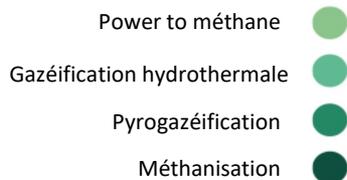
Ecosystème des gaz verts : des filières complémentaires pour la valorisation énergétique des ressources



Une production de gaz renouvelables multipliée par 5 entre aujourd'hui et 2030

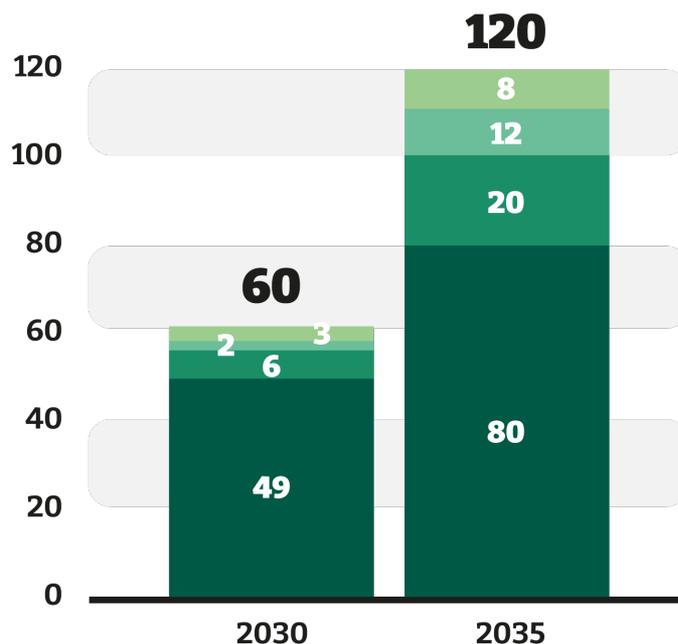
Plus de 14 TWh/an

de capacité installée de production
de gaz renouvelables en France



Trajectoire de production de gaz renouvelables et bas carbone injectée dans les réseaux gaziers

TWh PCS





Gaz renouvelables, une voie pertinente pour décarboner

Conférence Quelle politique énergétique?

Redon - 26 avril 2025

GRDF
GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE

- ▶ **Produire localement une énergie équivalente à 86 champs éoliens (ou 2 parcs éoliens en mer) et que chaque commune contribue à la couverture des consommations de leurs habitants**
- ▶ **Développer d'une part des économies importantes d'énergie et de moins dépendre de la fourniture nationale d'électricité grâce à l'autoconsommation**
- ▶ **Maitriser et réduire la facture électrique**
- ▶ **Eviter tous les impacts sur le patrimoine, l'environnement, la biodiversité et le cadre de vie de l'éolien terrestre et de l'agrivoltaïque qui industrialise des territoires ruraux**

Source : Simulations EnR thermiques EEDAM/ETNEF/RETM dans 45 départements français suite audition Assemblée nationale juillet 2023

UNE PRODUCTION LOCALE ÉQUILBRÉE

SIMULATION ENR THERMIQUES ILLE-ET-VLAINE

		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3		
Extrapolation	Ile et Vilaine	Court terme	Moyen terme	Long terme		
	Géothermie MWh	768 204	1 536 408	2 304 612	Potentiel Géothermie surface France 2050	
	Nb foyers	56 904	113 808	170 712	100 000 000 MWh	Source AFGP
	PV Hangar MWh	111 796	145 880	179 964		
	Nb hangars	648	585	818	Potentiel Biogaz France 2050	
	Méthaniseur MWh	340 841	409 010	477 178	140 000 000	Source FNSEA/SGPE
	Total MWh	1 220 841	2 091 298	2 961 754	équivalent à	86 parcs éoliens Terre
	Taux addit.de couverture Elec.	20,6%	27,3%	40,2%	ou	2 parc éoliens Mer
	Taux total couverture Electrique	41,2%	47,9%	60,9%		
	Taux addit.de couverture énergie	6,9%	11,9%	16,8%		
	Consommation Electrique Ile et Vilaine 2022	6 173 418 MWh				
	Production actuelle EnR Ile et Vilaine 2022	1 273 140 MWh				
	Taux de couverture actuel Ile et Vilaine 2022	20,6%				
	Production Parc Eolien 18 MW	34 500 MWh		intermittent		

Source : Simulations EnR thermiques EEDAM/ETNEF/RETM dans 45 départements français suite audition Assemblée nationale juillet 2023

Conférence de clôture

Hypothèses calcul cible 2050

Synthèse Estimation 40 départements et extrapolation France

	<i>Surface (ha)</i>	<i>Population</i>	<i>Geothermie</i>	<i>PV Hangars</i>	<i>Methanis^{on}</i>
Total France	54 394 000	67 970 000	TWh	TWh	TWh
Calcul* 40 dép^{nts}	24 300 908	25 500 000	57 631 925	7 536 763	18 145 532
Surface 22 métropoles	1 374 000	19 507 714			
Dép^{nts} ruraux	53 020 000	48 462 286	109 528 425	16 443 797	39 590 129

Estimation Metha industriel France (160 unités 250GWh/FNSEA O.Dauger Bretagne Août 2023)

40 000 000

Estimation SGPE /GEDF/AFPAC + AFPG (Reimsdécembre 2023)

100 000 000

* Calcul ETNEF 40 départements

Conférence de clôture 15h – 17h00

Projet cible 2050

Estimation Enr thermiques 2050		TWh	
Géothermie de surface	Principe collectif	110	Calcul ETNEF 30% foyers en 2050
Autres PAC notamment PAC Air/Air		30	Remplacement 40% radiateurs électriques
PV Hangars	Principe collectif	16	Calcul ETNEF zones rurales
Autres PV Industriels/commercial	Principe collectif	50	Estimation
Méthaniseurs industriels	Principe collectif	40	Calcul ETNEF Zones rurales Metha Industrielle
Autres méthaniseurs		80	Données GRDF
Biomasse (Bois Energie)		120	Données SGPE
Biocarburants		135	Données CEREME
Pyrogazéification		90	Données GRDF
Total		671	

- ▶ **Rôle des collectivités pour la concertation sur la PPE**
- Réaffirmer les priorités pour le mix énergétique et choisir les solutions efficaces rapides et valorisant l'économie des territoires
- Fédérer les démarches au niveau EPCI, Département et région pour partager les enjeux et disposer d'études solides pour la mise en œuvre **(absence de boîte à outils durant la procédure ZAPER)**

- ▶ **Rôle des collectivités pour la mise en œuvre de la PPE**
- **Mutualiser les solutions au niveau du territoire** (effet d'échelle idem fibre) pour amorcer la transition énergétique et faire baisser les coûts
- **Lancer une commande publique** pour accélérer la transition énergétique et favoriser les investissements industriels énergétiques
- (Emplois et réindustrialisation** (cf Annonce pompes à chaleur Oise le 15 avril 2024)

Questions/Réponses

- 1. Non prise en compte du coût complet de l'électricité dans le mix proposé**
- 2. Hypothèses de croissance de la consommation électrique irréalistes et en contradiction avec la réalité des consommations actuelles et prévisibles suivant les investissements réalisés**
- 3. Hypothèses d'un développement massif de l'hydrogène et des véhicules électriques en décalage avec les réalités économiques**
- 4. Hypothèses de réduction des énergies fossiles irréalistes (tripler le rythme)**
- 5. Hypertrophie des Energies renouvelables non pilotables**
- 6. Contradiction avec les résultats de la consultation ZADER**
- 7. Contradiction avec les avis de la société civile (Concertation PPE3 automne 2024)**
- 8. Contradiction avec les orientations du Conseil de politique nucléaire du 17 mars**
- 9. Tentative de passage en force sans évaluation ni débat parlementaire**

MIX ELECTRIQUE :

	réel 2024	projection 2030	observations
production EnR électriques (TWh/an)	156	211	+ 55 TWh/ an (projets déjà autorisés)
consommation domestique (TWh/an)	448	490	hypothèse consommation d'électricité : + 9% raisonnable
part des renouvelables dans la consommation électrique	35%	43%	Objectif 2030 fixé par l'art. L 100-4 Code de l'énergie : 40%

=> Pas besoin de 73 GW de plus en renouvelables électriques

Projets autorisés aujourd'hui en attente de construction ou de raccordement :

+ 55 TWh

Eolien terrestre : 12 GW → production attendue +26 TWh/ an (facteur de charge moyen 25%)

Eolien offshore : 4 GW → production attendue +13 TWh/ an (facteur de charge moyen 38%)

Photovoltaïques : 13 GW → production attendue +16 TWh/ an (facteur de charge moyen 15%)

MIX ENERGETIQUE TOTAL :

	réel 2023-2024	projection 2030	observations
production EnR totale (TWh/an)	376	593	EnR électriques : voir diapo précédente Autres EnR : dossier O2_projet décret PPE3 p. 35
consommation domestique (TWh/an)	1509	1243	dossier O2_projet décret PPE3 p. 35
part des renouvelables dans la consommation totale d'énergies	25%	48%	Objectif 2030 fixé par l'art. L 100-4 Code de l'énergie : 33% Objectif 2030 fixé par l'UE (directive RED III) : 42,5%

=> Pas besoin de 73 GW de plus en renouvelables électriques ; même sur le mix total on est ok sur la tenue des objectifs officiels

Raisons pour un moratoire des Energies renouvelables intermittentes

- 1. Absence d'évaluation économique, sociale et environnementale de l'intérêt public de financer de façon massive ces énergies intermittentes** alors que l'électricité française est déjà décarbonée à 95%
- 2. Absence de complémentarité avec les Energies permanentes et pilotables Bas carbone** et risque pour la sûreté et la sécurité lié à une modulation excessive des réacteurs nucléaires
- 3. Inutilité car surcapacité de production électrique** en France avec une exportation de 102 TWh en 2024 et baisse structurelle de la consommation électrique (efficacité énergétique, sobriété, prix élevés)
4. Surproduction en France et en Europe conduisant à des prix négatifs et une volatilité sur les prix de marché en fonction de la météo ;
- 5. Première cause des augmentations régulières du coût complet de l'électricité** (investissements RTE, Enedis, subventions pour prix garantis) et par conséquent sur le coût de la vie des Français et la compétitivité des entreprises
- 6. Pas de contribution à la réduction du CO2 en France** (le photovoltaïque émet 2 fois plus que la moyenne française l'été) et besoins de centrales thermiques encore plus émissives quand il n'y a ni vent ni soleil l'hiver
- 7. Dégradation de la dépendance énergétique de la France** (tout est importé sauf l'assemblage avant installation...) et dépendance à des matériaux stratégiques non disponibles en France ni souvent en Europe
- 8. Déstabilisation de la fréquence (onduleur vs alternateur) et risques accrus sur la stabilité du réseau de transport et distribution d'électricité**

1. Energie la plus refusée par les Français
2. Atteintes majeures aux patrimoines culturel, historique, environnemental, mémoriel et au tourisme
3. Dégradation de la santé des résidents proches et des élevages (saturation visuelle et encerclement des résidents bruit, effet stroboscopique, effets électromagnétiques, infrasons jusqu'à 10 km...) avec distance trop faible par rapport aux habitations (en Allemagne : 10 fois la hauteur)
4. Industrialisation et destruction préjudiciable des paysages ruraux

Analyse et risques du projet de PPE3

Raisons supplémentaires pour un moratoire de l'éolien maritime

1. Atteinte directe et avérée aux Grands Sites de France : tous les parcs existants et projetés sont localisés devant un Grand Site de France....
2. Technologie de l'éolien posé unanimement refusée durant le débat public « La Mer en débat » en termes d'acceptabilité et non maîtrisée en France (importation, même de Chine pour les mâts...)
3. Technologie de l'éolien flottant non mature (sous-stations/câbles de raccordement) et non maîtrisée en France
4. Énergie la plus chère en coût complet, à cause des raccordements et des flexibilités massives nécessaires (équivalent à 1 centrale nucléaire ou 30 parcs terrestres)
5. Énergie très fluctuante qui impacte le plus le réseau en cas de vent fort

Analyse et risques du projet de PPE3

Raisons supplémentaires pour un moratoire du solaire sur terres agricoles

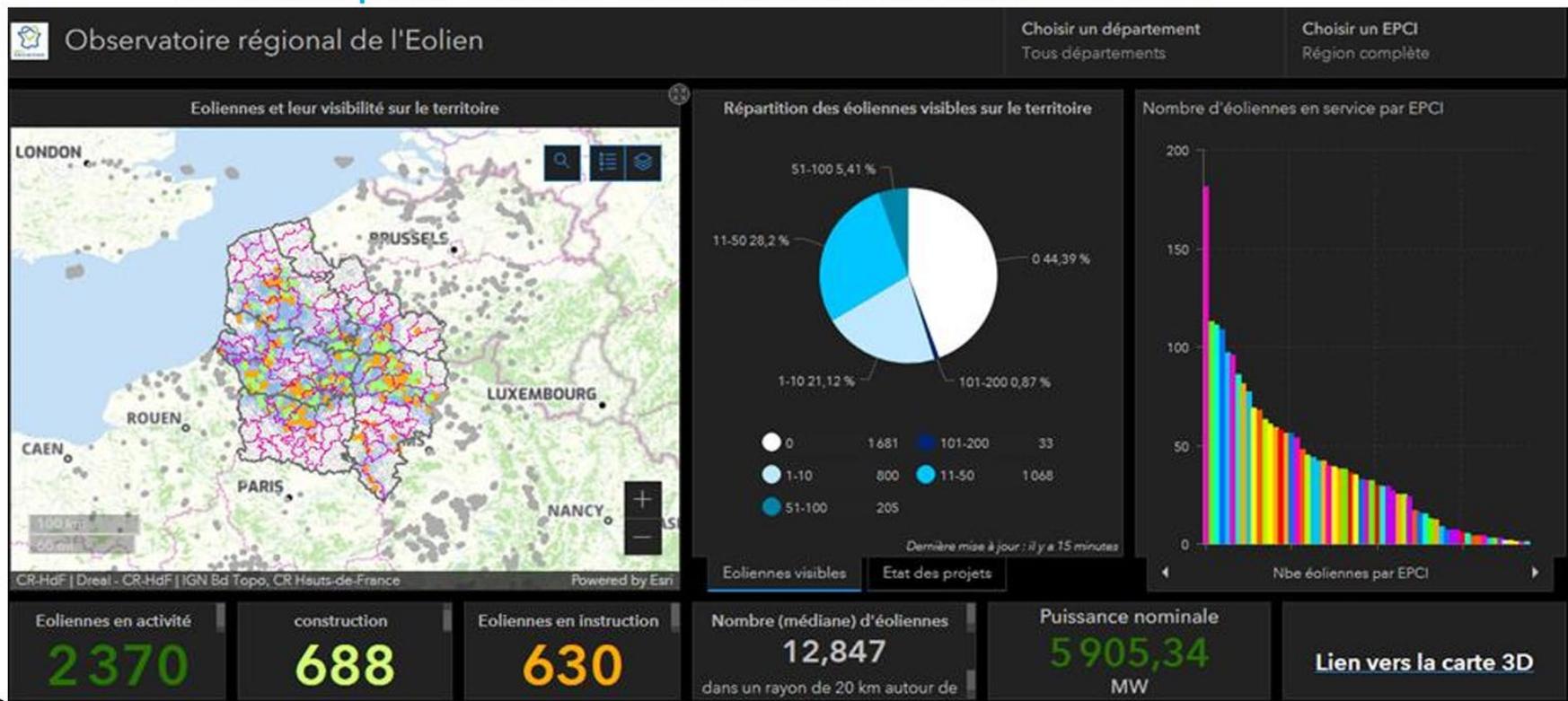
- 1. Production massive et inutile de mars à octobre** entre 10h00 et 16h00 à une période où la consommation est la plus faible
- 2. Incapacité de répondre à la pointe d'hiver** en cas de grand froid
- 3. Imposition de modulations dangereuses et quasiment impossibles à mettre en œuvre par EDF** en raison de la durée du pic de la cloche solaire
- 4. Impact sur le compte d'exploitation d'EDF** forcé à exporter à bas prix en raison de l'impossibilité de moduler sur des périodes aussi courtes
- 5. Industrialisation et destruction préjudiciables des paysages des espaces ruraux**
- 6. Atteinte au potentiel agronomique** de la France
- 7. Impact sur le coût financier de transmission des terres et de la rentabilité des exploitations agricoles**
- 8. Énergie la plus consommatrice d'espace par MWh produit** (1000 fois plus que le nucléaire et 8 fois plus que l'éolien)

Benedicte COSTE

Présidente

STOP Eolien Hauts de France

2 - Observatoire régional de l'éolien : Un outil pour suivre l'état des lieux dans les HDF

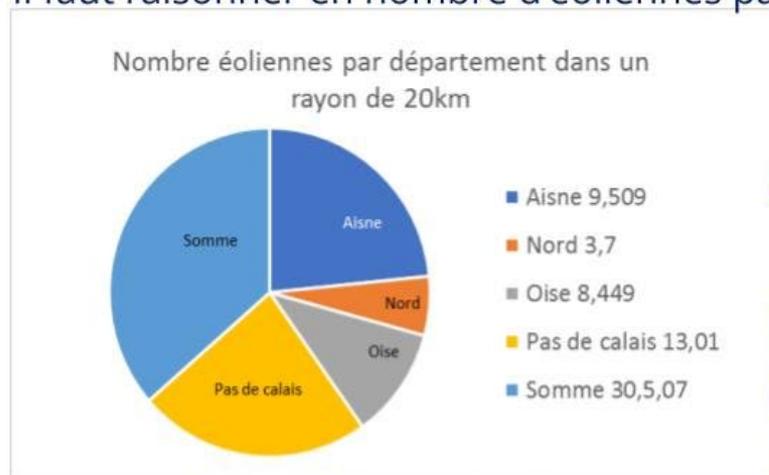


<https://eoliennes.hautsdefrance.fr/#map>



Saturation : certains secteurs particulièrement touchés

Il faut raisonner en nombre d'éoliennes par département mais aussi par ECPI

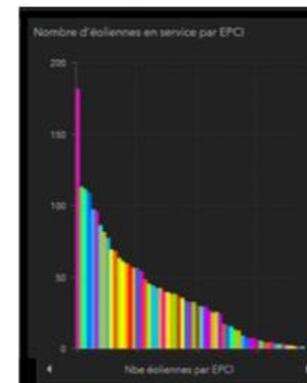


Nombre (médiane) d'éoliennes
HDF **Rayon 20 km = 13,44**

Classement EPCI – TOP 10

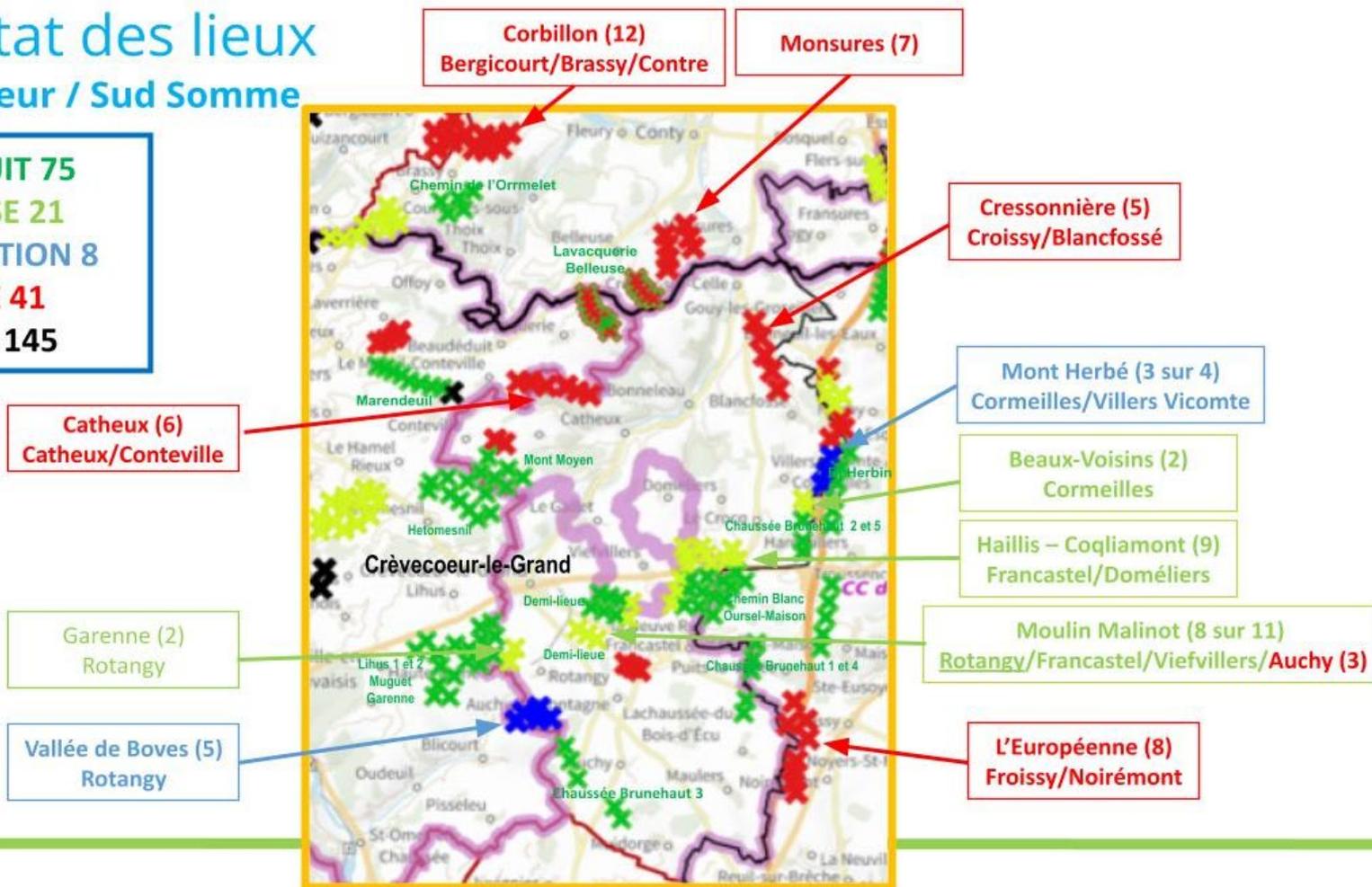
Région Hauts de France : 5 Départements - 92 EPCI

Dpt	Communauté de Communes	Nb éoliennes	Surface km ²	Nb Mâts/km ²	Nb habitants	Nb Mâts/100h
80	1 Somme Sud-Ouest	181	909,2	0,2	38 230	0,47
62	2 Sud Artois	113	426,1	0,27	27 059	0,42
80	3 Grand Roye	111	396,7	0,28	25 231	0,44
62	4 Hauts pays de Montreuillois	109	420,8	0,26	15 703	0,69
80	5 Terre de Picardie	103	295,7	0,35	18 039	0,57
80	6 Haute Somme	96	462,8	0,21	26 606	0,36
62	7 Ternois	86	633,6	0,14	37 469	0,23
60	8 Oise Picarde	81	395,6	0,2	20 934	0,39
02	9 Val d'Oise	77	1 246,00	0,06	1 270 845	0,01
60	10 Picardie Verte	69	633,2	0,11	32 253	0,21
	Total	1026	5 819,70	0,18	1 512 369	0,07
Total HDF		2386	31 813,00	0,08	5 973 098	0,04
%		43,00%	18,29%		25,32%	



Exemple Etat des lieux Secteur Crèvecœur / Sud Somme

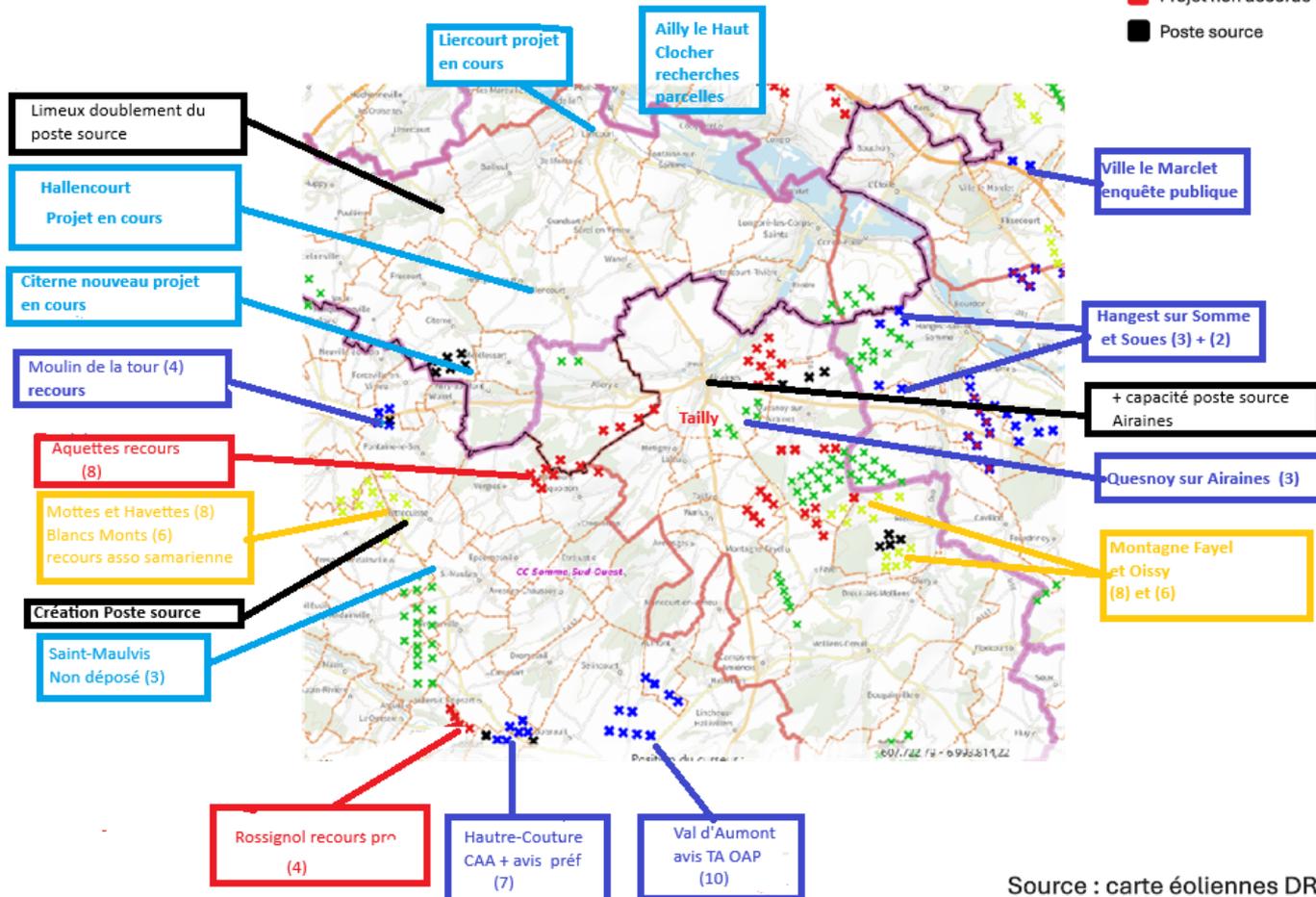
CONSTRUIT 75
AUTORISE 21
EN INSTUCTION 8
REFUSE 41
TOTAL = 145



Les projets éoliens terrestres démesurés Somme – Secteur Tailly Somme Sud/Ouest

Secteur Tailly Somme Sud/Ouest

- Projet non déposé
- Projet en instruction
- Projet accordé
- Projet non accordé
- Poste source



Source : carte éoliennes DREAL Hauts de France

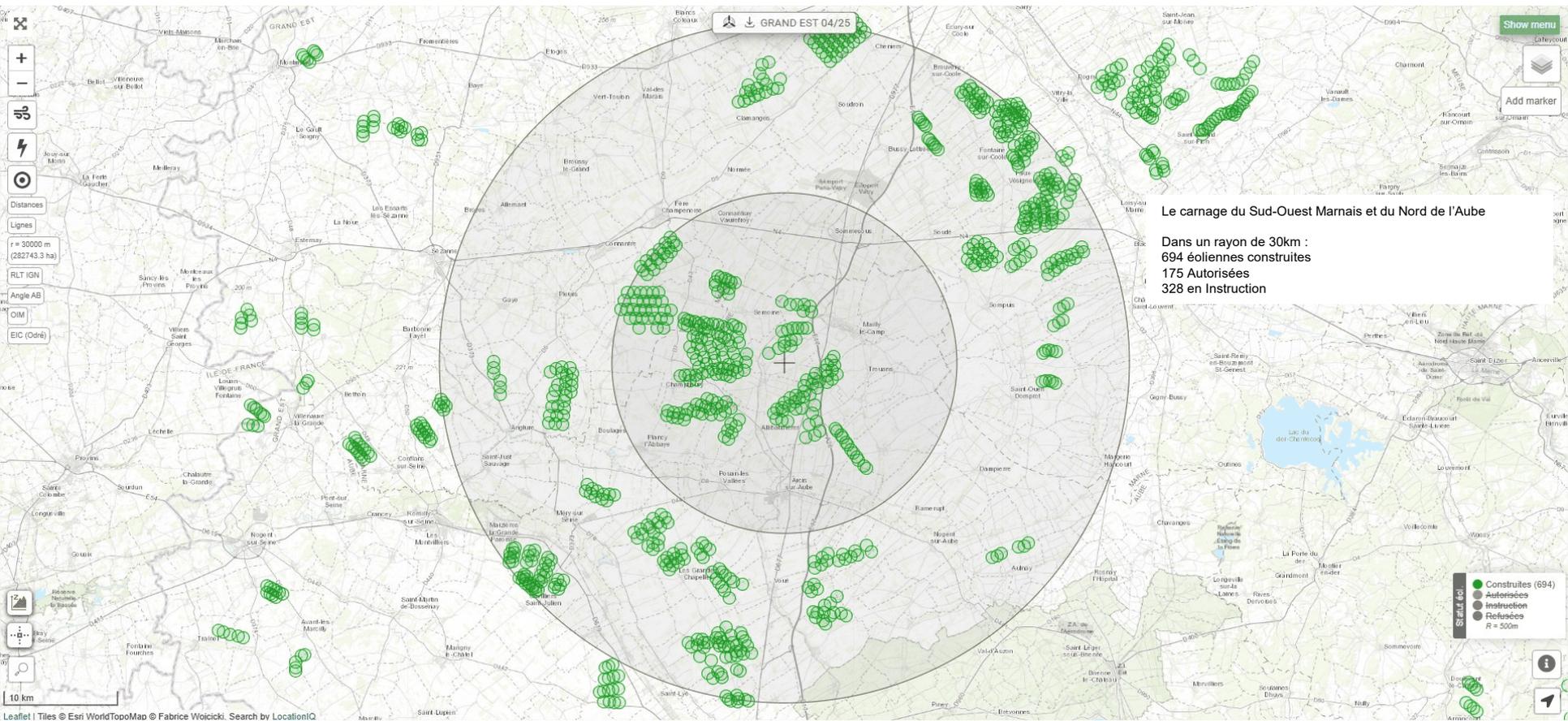
Stéphane DUBOIS Président ECEP51



Collectif Environnement Champenois En Péril

Regroupement d'associations de défense de l'environnement

La prolifération en marche



La moitié des éoliennes du GE concentrées dans la Marne et l'Aube.

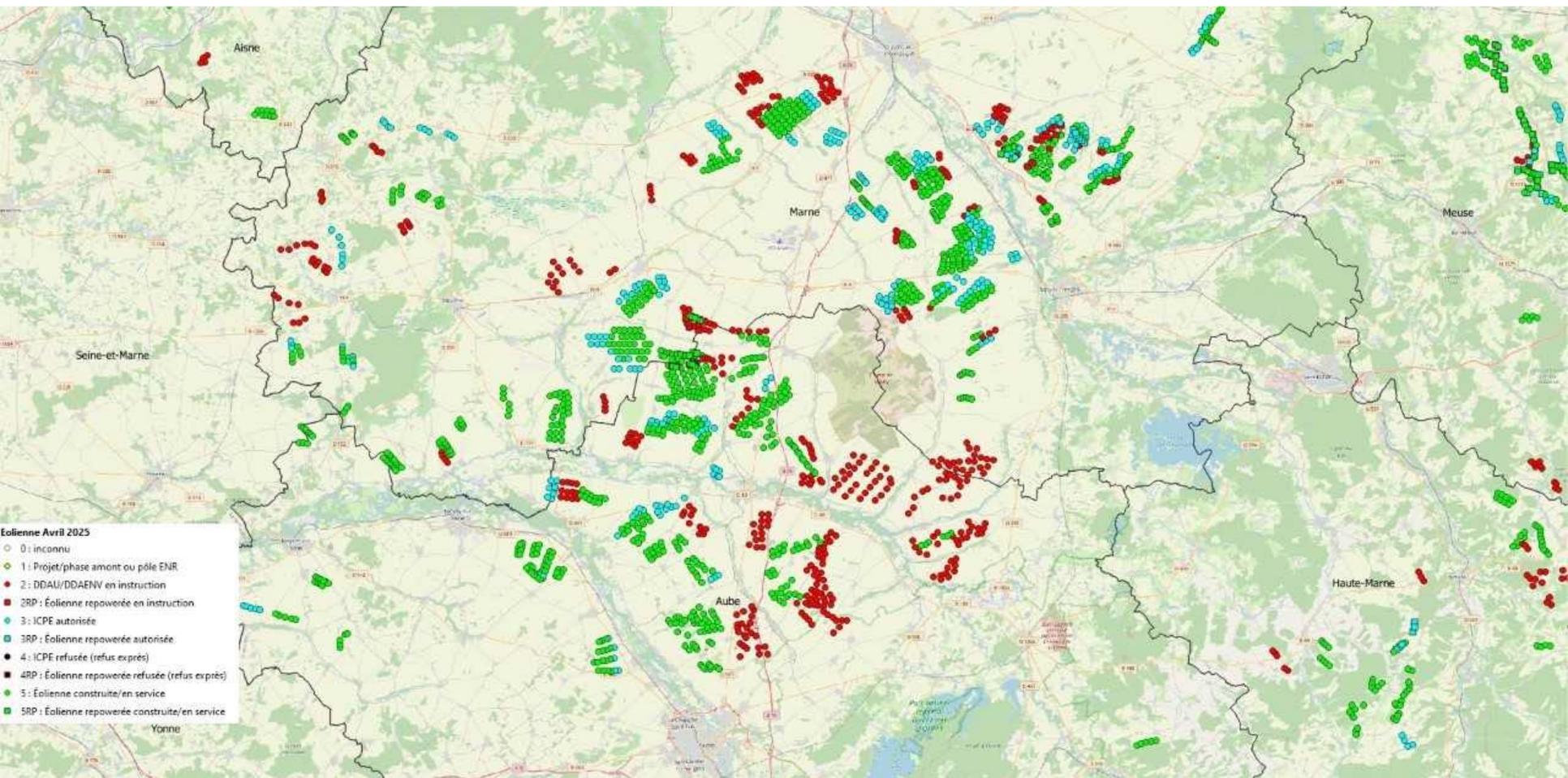
Grand Est :
2052 construites
619 autorisées
763 instruites

Marne :
563 construites
245 autorisées
196 instruites

Aube :
431 construites
55 autorisées
240 instruites

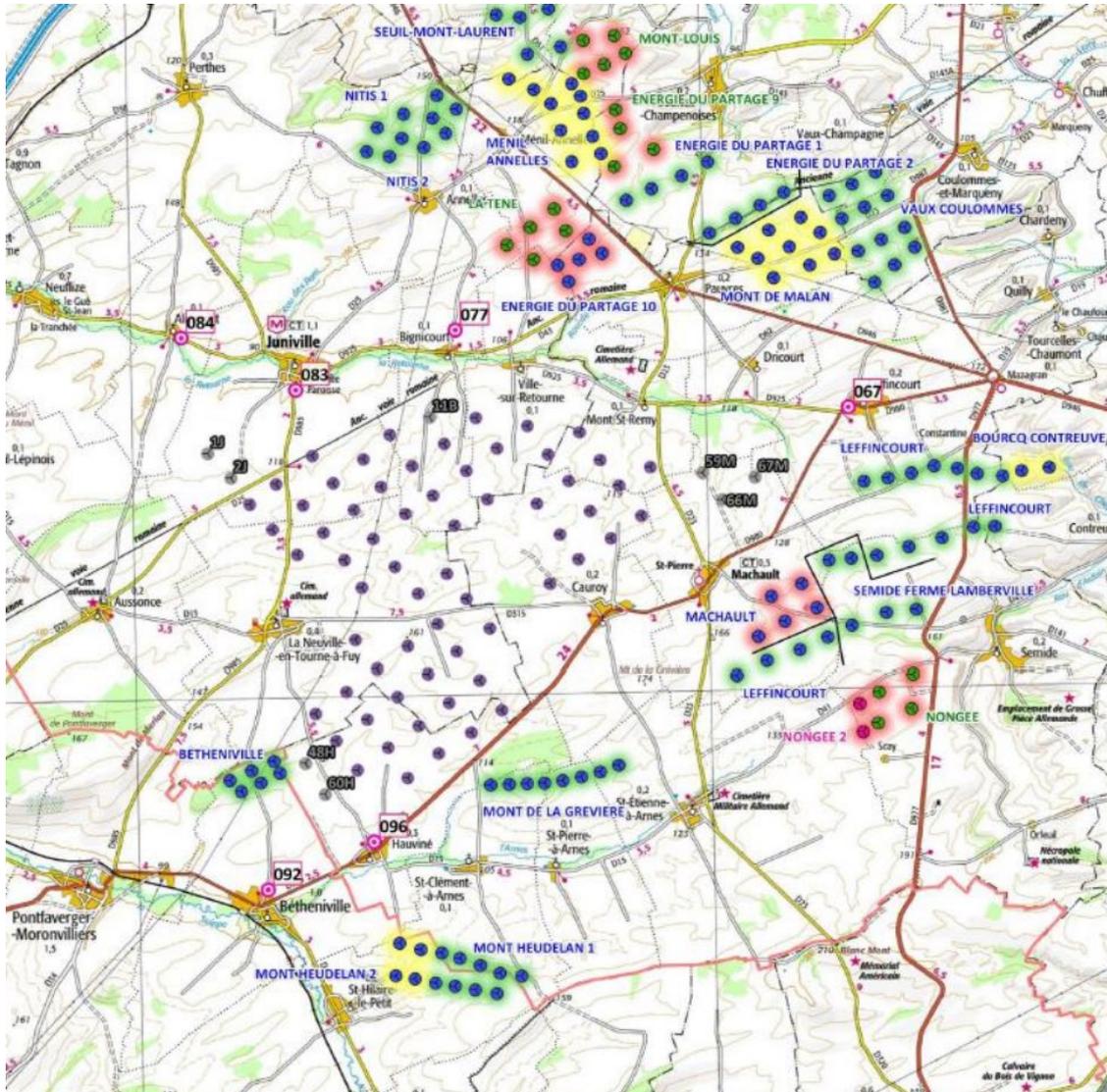
name	statut	count	puissance MW
GE	Cons	2052	4904,9
GE	Aut	619	2348,3
GE	Ins	763	3329,9
08	Ins	86	411,5
08	Aut	125	543,7
08	Cons	274	734,3
10	Ins	240	1116,9
10	Aut	55	204,5
10	Cons	431	1060,7
51	Ins	196	876,2
51	Aut	245	949,9
51	Cons	563	1349,4
52	Ins	104	396,9
52	Aut	55	167,7
52	Cons	232	533,3
54	Ins	7	32,9
54	Aut	15	44,7
54	Cons	60	125,3
55	Ins	95	395,8
55	Aut	71	251
55	Cons	274	597,6
57	Ins	15	51
57	Aut	53	186,6
57	Cons	145	326,6
67	Ins	0	0
67	Aut	0	0
67	Cons	12	26,1
68	Ins	0	0
68	Aut	0	0
68	Cons	0	0
88	Ins	20	48,7
88	Aut	0	0
88	Cons	61	151,6

Les projets éoliens terrestres démesurés Marne



Mont des 4 FAUX : projet en échec après 10 ans

Elisabeth HAQUIN (Ardennes)



Projet éolien du Mont des Quatre Faux



Localisation des simulations visuelles

Projet éolien du Mont des Quatre Faux

- Projet éolien du Mont des Quatre Faux
- Eolienne supprimée du projet

Contexte éolien

- Eolienne en exploitation
- Eolienne autorisée
- Eolienne en instruction

● Parcs éoliens considérés dans l'EIE du projet du Mont des Quatre Faux (2016)

● Parcs éoliens qui ont considéré le projet du Mont des Quatre Faux dans leur EIE

● Parcs éoliens qui n'ont pas considéré le projet du Mont des Quatre Faux, et réciproquement

○ Simulation visuelle



Source : DREAL Grand Est
Fond : Scan100[®] - ©IGN Paris
Reproduction interdite
Réalisation : ABIES, Janvier 2023

0 1 000 2 000 m



Jean-Raoul TAUZIN

Administrateur EEDAM Aisne

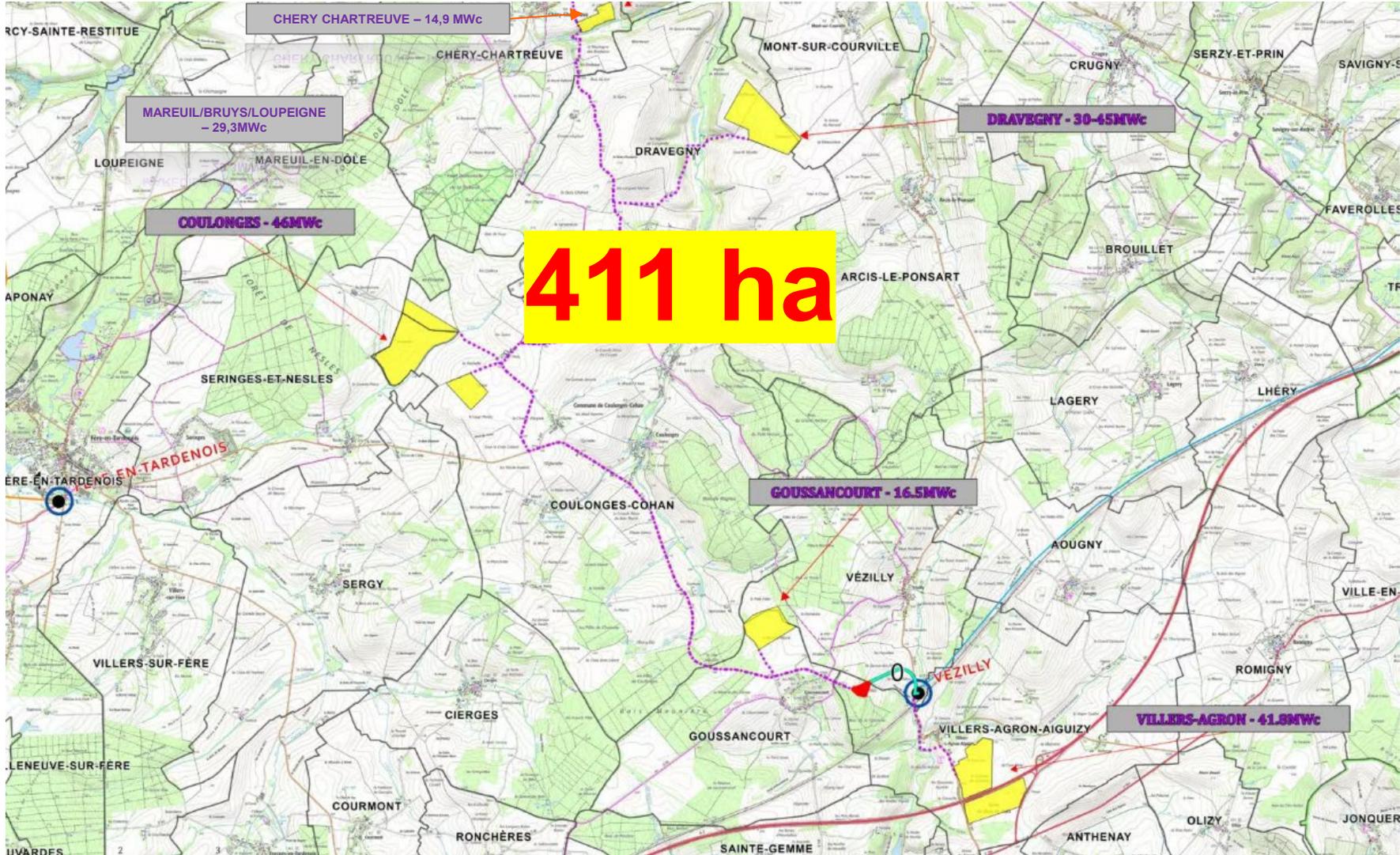


É E D A M

ÉNERGIE et ENVIRONNEMENT en DÉBAT
dans l' AISNE et la MARNE

PROJET AGRIVOLTAÏQUE EE

La Grappe du Tardenois



REUNION INFORMATION SUR LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE D'EUROPEAN ENERGY SUR COULONGES-COHAN

08 JANVIER 2025

PROJET AGRIVOLTAÏQUE EE AU CŒUR DU GR du TOUR de L'OMOIS (OISE/AISNE/MARNE)



PROJET AGRIVOLTAÏQUE EE

DISPROPORTIONNE pour le TARDENOIS

PROJETS EE TARDENOIS	Surface (Ha)	Capacité crête (MWc)	Production envisagée (MWh)	Nbre Habitants	Consommation Commune 2022 (MWh)	Production EnR Commune 2022 (MWh)	Taux de couverture des projets EE
-----------------------------	--------------	----------------------	----------------------------	----------------	---------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

Coulonges-Cohan	93	46,0	67 000	442	1661	66	4034%
Goussancourt	35	16,5	21 000	143	509	0	4126%
Villers-Agron	75	41,8	57 300	68	630	0	9095%
Dravegny Secteur 1	60	30,0	41 000	129	345	0	11884%
Dravegny Secteur 2	(80)	(45)	(62000)				
Mareuil en Dôle / Bruys / Loupeigne	60	29,3	38 000	226	900		4222%
Quincy sous le Mont	60	30,0	38 000	61	600		6333%
Chéry-Chartreuve	28	14,9	18 000	381	1250	0	1440%
Total 7 communes (grps de communes)	411	208,5	280 300	1 450	5 895	66	60% (de la CARCT)
				2,7%	1,3%	0,0%	
CARCT 2022				54 491	467 084	139 694	29,9%

Synthèse des impacts

L'analyse des différents impacts identifiés du projet de Coulonges-Cohan présentée dans l'avis de synthèse du CITET transmise au Commissaire enquêteur est résumée ci-après

	RED	ERC	CVF	
Observations générales	3	1	2	
Patrimoine	6	2	0	
Social	4	0	2	
Environnement / santé	4	7	1	
Agriculture	7	4	1	
Economie territoriale	0	0	6	
Energie et économie	2	1	11	
Dossier technique PC	6	4	0	
Total	32	19	23	74
	43,2%	25,7%	31,1%	

Conclusion

En raison du nombre majoritaire d'impacts RED (32), des reprises importantes d'études (19) liées au **caractère incomplet et très souvent biaisé** de celles-ci par le promoteur et des nombreux impacts (23) sur le cadre de vie des habitants, comme de tous les Français pour certains impacts, les membres du CITET ont émis de façon collective un AVIS TRES DEFAVORABLE et ont recommandé l'arrêt définitif de ce projet plus qu'inadapté et contestable sur le plan technique, industriel et socio-économique.

L'avis du Commissaire enquêteur n'est pas allé dans ce sens.

Une analyse comparative des 2 avis est en cours et sera communiquée à Mme la préfète.

Florent CAULIER

Président

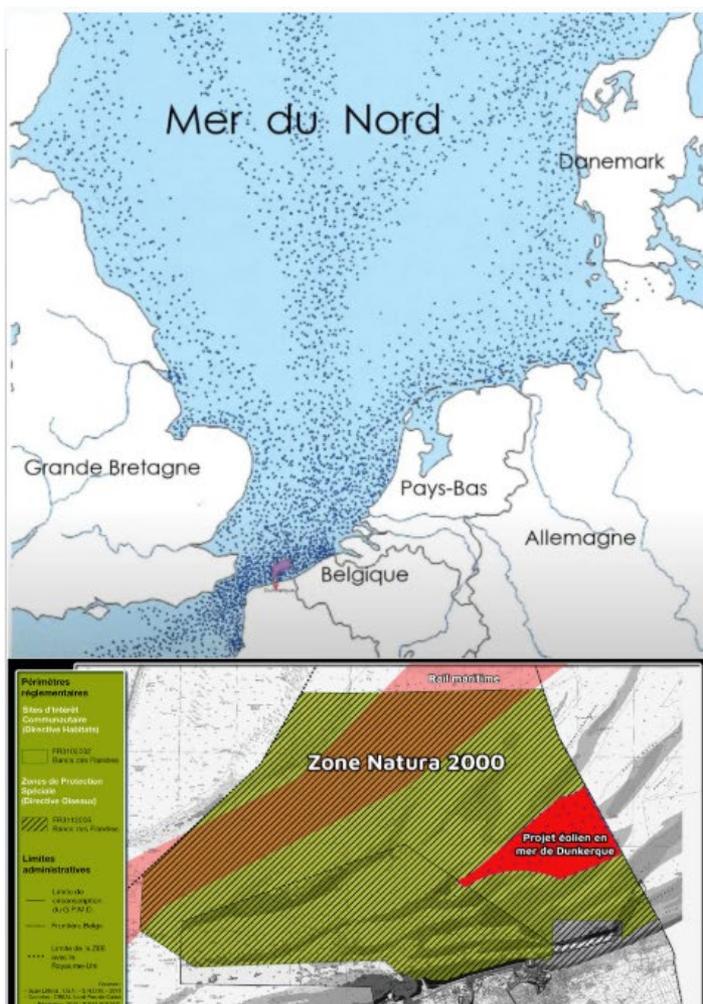
Vent debout 59

Projet éolien en mer de Dunkerque



Florent CAULIER
Président de Vent Debout 59





Une localisation inadaptée

- Le projet se trouve dans une **zone Natura 2000**.
- Il se trouve au milieu d'un **entonnoir migratoire unique au monde**. Les associations naturalistes s'opposent à l'implantation de ce parc à cet endroit.
- Les promoteurs auront l'autorisation de **DESTRUCTION** d'au moins 31 **ESPÈCES PROTÉGÉES** dans cette zone protégée.
- Le Conseil National de la Protection de la Nature (**CNPN**) a émis un **avis défavorable** à ce projet.
- L'Autorité environnementale (Ae) retoque le projet éolien en mer de Dunkerque.
- Il constitue, avec des éoliennes de 300 m une **pollution visuelle**, d'autant plus insupportable à Dunkerque, où une grande partie du territoire a largement été sacrifié à l'industrie. Ce projet aboutirait à une notion d'**enfermement industriel**.
- Il se trouve sur le **site historique de l'opération Dynamo**.
- Les belges sont fermement opposés à ce projet.



Des pollutions supplémentaires

Outre la pollution visuelle de ce projet unique au monde avec des éoliennes aussi grandes et aussi proches du bord, ce sont de nombreuses pollutions qui vont altérer le territoire :

- Ce site va engendrer des **pollutions chimiques** au métaux lourds (anodes sacrificielles) ou à cause des dégradations liées à l'érosion (gaz SF6, huiles, plastiques – bisphénol A, et autres débris des pales). Sans parler des pollutions en amont et en aval pour l'extraction des matières premières, la fabrication, le transport, la maintenance et le recyclage.
- Ce site va engendrer **des infrasons** qui vont faire fuir les mammifères marins. On ne sait toujours pas aujourd'hui si les sites industriels offshore sont la cause d'échouages de mammifères marins.
- En France, les éoliennes **CONTRIBUENT** au réchauffement climatique à cause du back up au gaz ou au charbon pour compenser l'intermittence des éoliennes.
- **Il existe déjà sur le territoire une production d'électricité bien meilleure** en émission de CO2 et pilotable, avec la centrale nucléaire de Gravelines. Avec bientôt l'arrivée de 2 EPR, ce qui rend ce projet éolien d'autant plus inutile.

NON

L'ÉOLIEN ne contribue pas à réduire le RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE, il l'augmente !



Eolien en mer 15 gCO2 + Gaz 418 gCO2

L'éolien (intermittent) qui ne produit que 38 % du temps a besoin d'une centrale au gaz ou au charbon pour les 62 % du temps restant

Emissions de CO2 par source d'énergie en gCO2e par KWH - source ADEME

Le NUCLÉAIRE est meilleur pour réduire le RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE



Nucléaire 4 gCO2

Le nucléaire (pilotable) peut fonctionner SEUL

Source EDF - ADEME



Un gouffre financier

- Le projet de Dunkerque avec un **prix de rachat fixé à 44 € / MWh** est une aberration économique puisque ce prix est largement en dessous du tarif de rentabilité, estimé à 80 € / MWh.
- Les contribuables français n'ont aucune garantie qu'EDF ne revende pas ses parts à un promoteur étranger, Enbridge ici, comme nous avons pu le voir pour le terminal méthanier avec Fluxys.
- L'énergie éolienne n'est pas rentable et ne peut survivre sans des subventions d'Etat ou des tarifs de rachat à prix fixe. Une aberration dans un marché libéral.
- Le projet de Dunkerque est **subventionné à plus de 100%** et on arrive à un coût pour chaque emploi - pas forcément local - de 40 millions d'euros.
- Alors que la dette publique augmente, que la **consommation électrique en France baisse** depuis 3 ans et que l'**augmentation des tarifs** a mis de nombreuses entreprises en faillite, ce projet ne fera qu'augmenter les factures et les impôts des français.





Nos propositions alternatives

<https://ventdebout59.fr/propositions/>

Elles s'appuient sur un développement des EnR mais en **circuits-courts** et reprennent les propositions de RETM.



Gérard POIRIER

Président

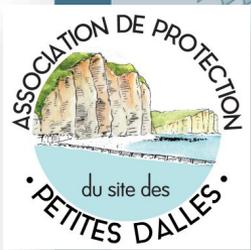
« Les petites Dalles »

Fécamp

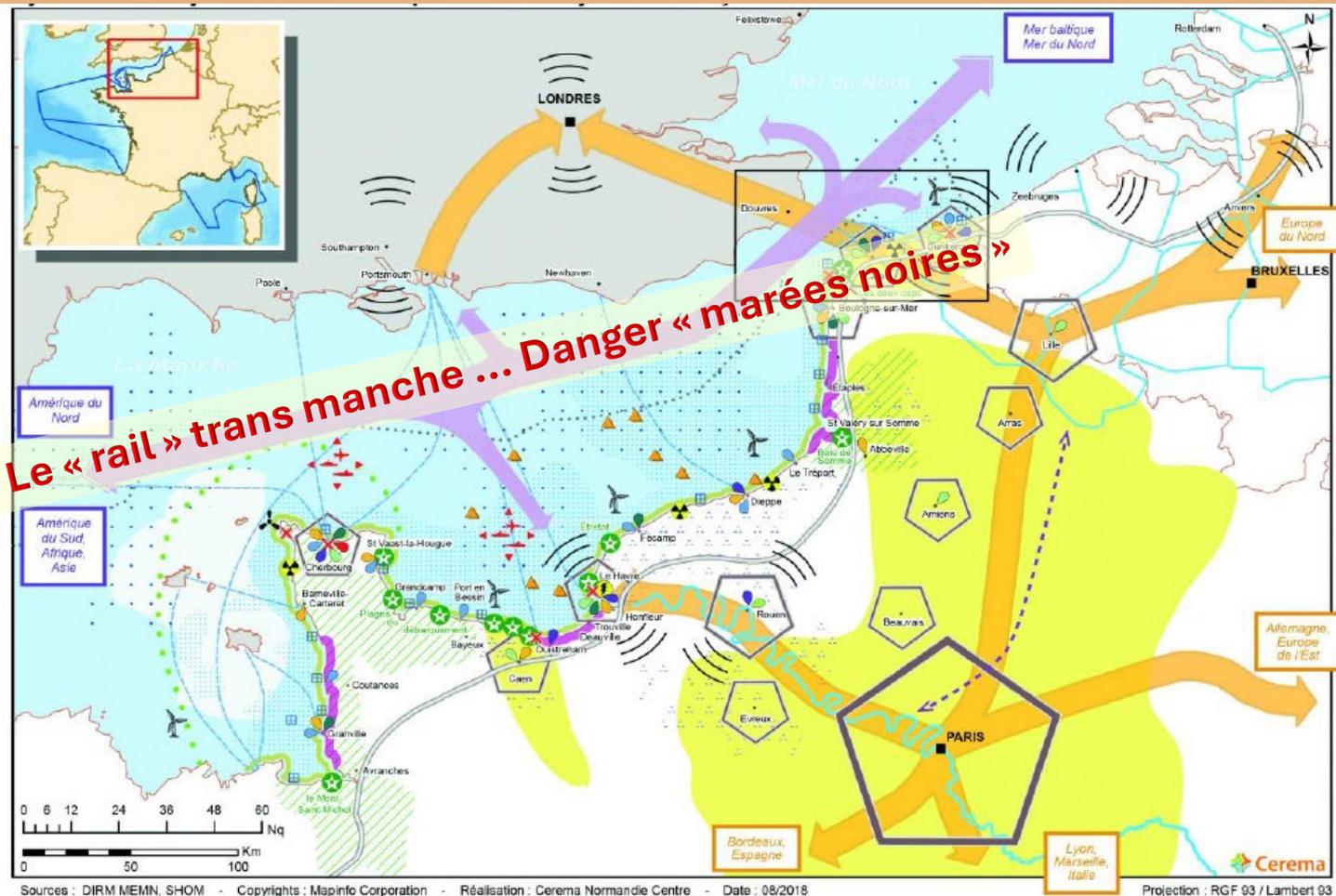


La Manche, le « RAIL » et les parcs éoliens : une cohabitation à haut risque !

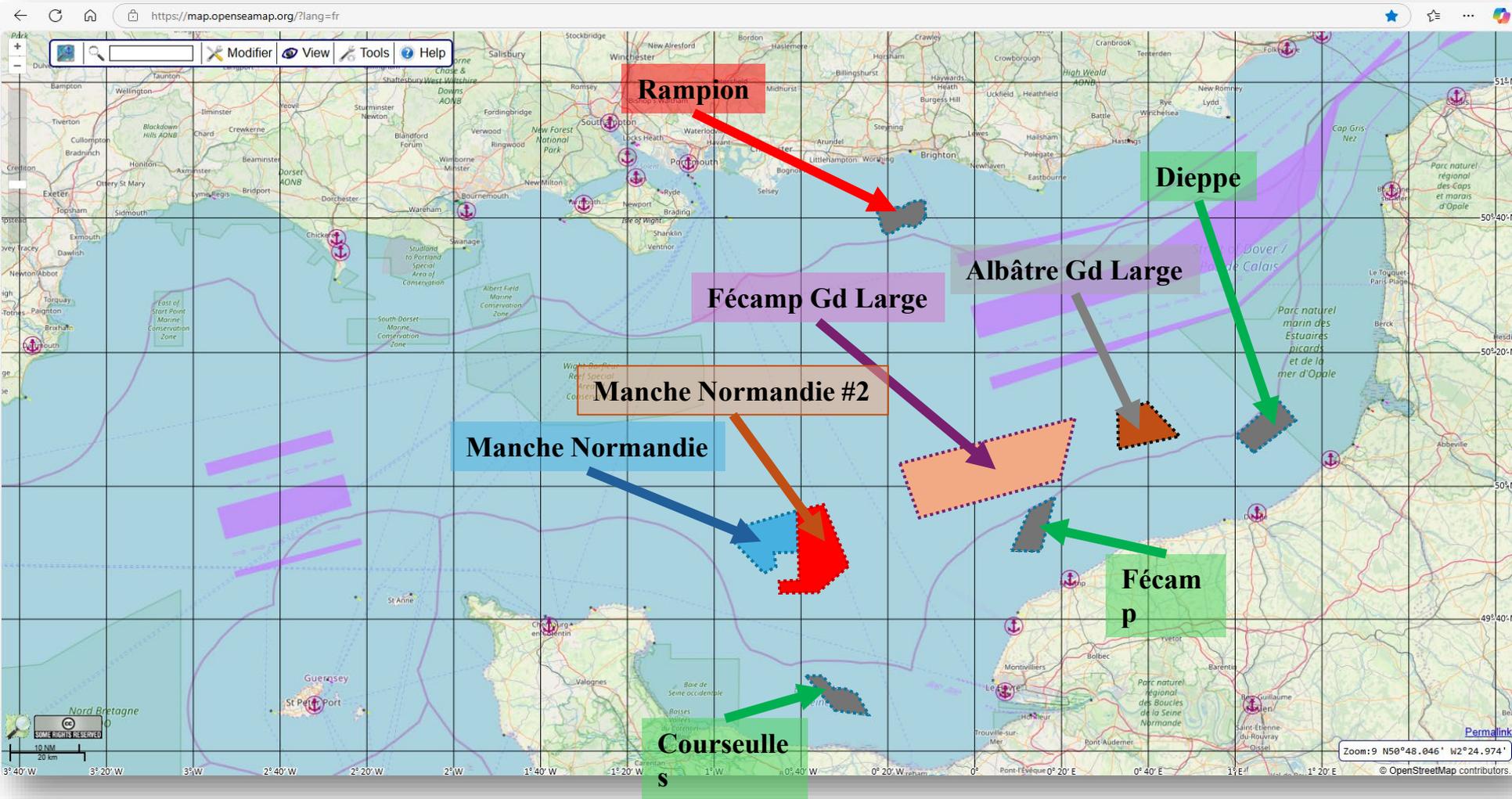
Une mise en situation....mais tout d'abord un rappel



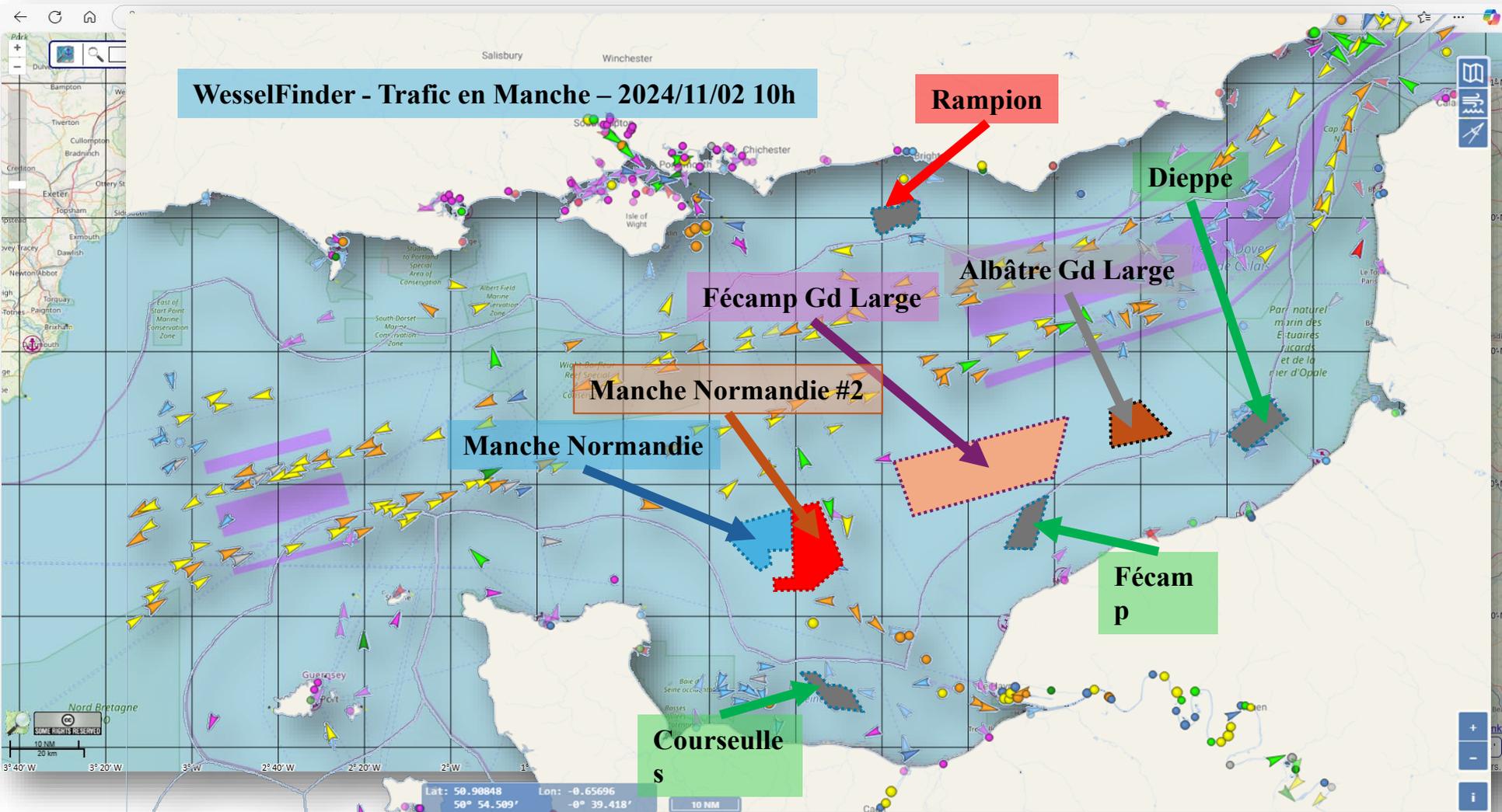
Synthèse des enjeux socio-économiques forts et majeurs de la façade maritime Manche Est – mer du Nord



Les implantations existantes et prévues...



Une vue de l'encombrement



Des facteurs de risque importants...

- l'implantation de ces nouvelles usines éoliennes se rapprocherait du rail maritime de la Manche, qui constitue l'une des voies maritimes les plus fréquentées et les plus dangereuses du monde :
 - 100 000 navires par an fréquentent ce rail, transportant notamment 187 millions de tonnes de fret toxique et polluant.
- Le risque de collision entre l'un de ces navires et une éolienne ne peut être considéré comme négligeable, avec toutes les conséquences de marée noire et de désastre écologique qui s'ensuivraient,
 - avec obligation d'arrêt de la centrale de Paluel
- L'implantation envisagée se trouverait en outre à une trentaine de kilomètres de la centrale nucléaire de Paluel. La hauteur gigantesque des mâts et la vitesse de rotation des pales ne pourrait-elle pas entraîner des perturbations dans le système de radar destiné à protéger cette centrale contre des intentions malveillantes ?
 - aucune étude sur ce sujet n'a été montrée

Dernier accident, dimanche 21 avril, collision avec une éolienne en mer du Nord, au large de Callantsoog, dans le nord des Pays-Bas !

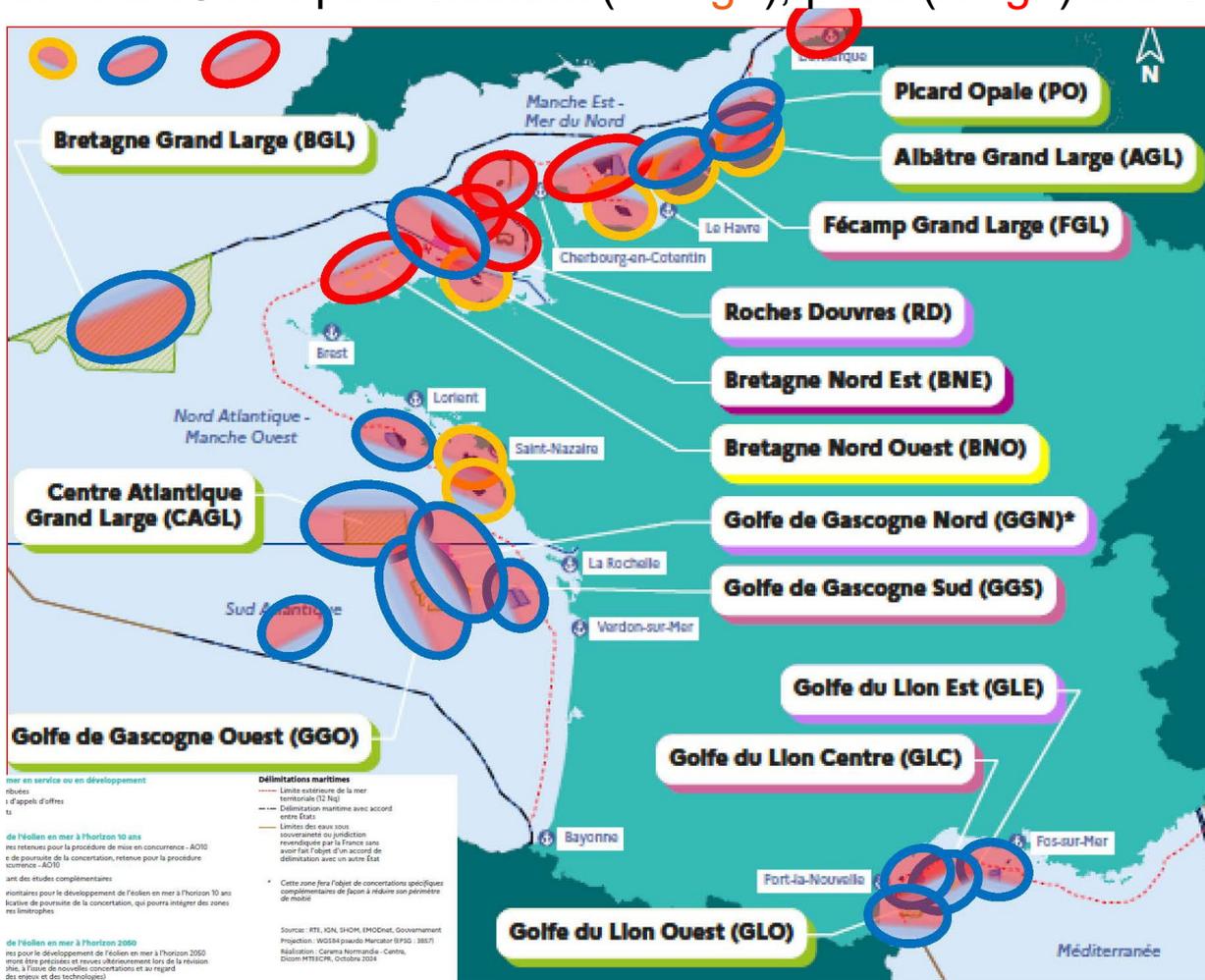
le RAIL et les parcs éoliens

88

Les projets éoliens offshore démesurés

Une folie en FRANCE

Zone de visibilité à 15 Nm pour existant (orange), posé (rouge) et bleu (flottant)



Source carte : ZONES PRIORITAIRES RETENUES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN EN MER décision du 17/10/2024 NOR : PTDM2424204S4

Questions/Réponses

- ▶ *Coût élevé, mise en danger du réseau, dépendance étrangère, frein à la réindustrialisation*
- ✓ Une **mise en danger du système électrique français**
- ✓ Notre **dépendance énergétique et notre empreinte carbone augmentées**
- ✓ Eolien offshore : quadruple **hérésie énergétique, économique, sociale et environnementale**
- ✓ Des **centaines de milliards d'euros gaspillés**
- ✓ Redonner la **priorité aux énergies thermiques renouvelables**

- ▶ *3 demandes face à cette **PPE3 dangereuse et inutile***

- ▶ *Manifestations du 5 mai, 10 mai, 24 mai et 26 mai à Bruxelles :*

- ▶ **L'arrêt immédiat des subventions** aux énergies électriques non pilotables,
- ▶ **Transférer aux promoteurs des coûts de raccordements et des effets de l'intermittence sur le réseau,**
- ▶ **Créer un guichet unique départemental pour les projets d'énergies thermiques renouvelables,** libérant ainsi des capacités électriques pour les villes et les usines, et accélérant réellement la décarbonation des usages fortement émetteurs de CO₂.

- ▶ **Manifestations du 5 mai** (projets avec avis favorable CE):
 - ✓ **Présentation des anomalies de projets avec avis favorables du Commissaire enquêteur en décalage avec les avis des citoyens durant l'enquête publique**
 - ✓ **Communiqué de presse transmis aux sénateurs avant le débat PPE3 du Sénat le 6 mai**
- ▶ **Atelier du samedi 10 mai** (département):
 - ✓ **Identification des contraintes et conditions de mise en œuvre** à l'échelle de votre territoire : Commande publique, syndicats départementaux de l'Énergie, formation,..
 - ✓ **Mobilisation des moyens économiques et industriels** à travers les Territoires d'Industrie, financements...
 - ✓ **Plan et esquisse des propositions**
- ▶ **Atelier du samedi 24 mai** (chef-lieu de département):
 - ✓ **Finalisation et validation le matin de la synthèse des propositions** à remettre au préfet, au Président du département et au Conseil régional de l'Énergie le 24 mai après-midi – Communiqué de presse
 - ✓ **Déambulation (14h00-16h00) vers la Préfecture/Hôtel du département**
- ▶ **Manifestation du 26 mai 10h30 à Bruxelles** :
 - ✓ **Rassemblement 10h30 Place du Luxembourg devant le Parlement européen**
 - ✓ **Délégation de 4 à 6 membres (1 par pays) reçue au Parlement européen**

Energies et Territoires

Quelle politique énergétique et quelles solutions pour les territoires?



Merci pour votre participation